

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 295

5 février 2008

SOMMAIRE

Addax Holding Co S.A.	14118	Marketia	14114
Atis S. à r.l.	14119	MK European Capital Partners S.à r.l. ...	14119
Compagnie Internationale Holding	14150	MK Germany S.A.	14115
De Vlaminck S.A.	14157	Moto Corse	14148
Easyfairs Europe S.A.	14158	N.R.G. PSF Luxembourg S.à r.l.	14158
Fej 1 Sàrl	14114	Repco 30 S.A.	14160
Fej 2 Sàrl	14114	Repco 31 S.A.	14150
Fej 2 Sàrl	14114	Repco 32 S.A.	14150
Firetec S.à r.l.	14118	Rinol International S.A.	14118
Flystar S.à r.l.	14118	SLV Electronik S.à r.l.	14121
Foragedon S.à.r.l.	14115	Sopura Eastern Europe A.G.	14151
Hapolux S.A.	14158	Stefano S.A.	14148
Impro S.A.	14119	Stel Invest S.A.	14158
Koso Europe S.A.	14160	Terra Invest S.A.	14159
Lomitex S.à r.l.	14159	Terra Invest S.A.	14159
Lomitex S.à r.l.	14159	Thalna S.A.	14115
Lux-Promotion 2 S.à r.l.	14119	Toiture Plus S.à.r.l.	14115
Maintenance S.A.	14160	TS Metropolis I S.à r.l.	14151

Fej 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 107.521.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008011268/6654/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04329. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Fej 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 107.520.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008011269/6654/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04331. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Fej 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 107.520.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008011270/6654/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04335. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Marketia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 18, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 43.375.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008011282/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03008. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Thalna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 94.072.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008011312/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03671. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Toiture Plus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'activité Z.A.R.E.
R.C.S. Luxembourg B 50.517.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011318/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04073. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Foragedon S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 51, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 107.854.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011319/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04070. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

MK Germany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 113.949.

In the year two thousand seven, on the eleventh day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of MK GERMANY S.A., a société anonyme having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituted by a notarial deed on January 31st, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 855 of April 29th, 2006, the Articles of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on August 9th, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 2018 on October 27th, 2006.

The meeting was opened by Mr Mustafa Nezar, lawyer, residing in Russange (F), being in the chair, who appointed as secretary Ms Maggy Strauss, employee, residing in Garnich.

The meeting elected as scrutineer Mr Volker Sauer, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- Change the book year into a book year starting January 1st and ending December 31st of each year.
- Amendment of Article 18 of the Articles of Incorporation.
- Change of the annual general meeting which will be held on the first Monday of the month of June of each year at 11.00 a.m.
- Amendment of Article 15 of the Articles of Incorporation.
- Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the book year into a book year starting January 1st and ending December 31st of each year.

The current book year has started on August 1st 2007 and will end on December 31st, 2007.

Second resolution

The general meeting decides to amend Article 18, first paragraph, of the Articles of Incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 18. (first paragraph).** The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.»

Third resolution

The general meeting decides to change the annual general meeting which will be held on the first Monday of June of each year at 11.00 a.m.

As a consequence, Article 15 of the Articles of Incorporation will be modified and now reads as follows:

« **Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Monday of the month of June of each year at 11.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand hundred euro (1,000.- EUR).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, am elften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter der anonymen Gesellschaft MK GERMANY S.A. mit Sitz in L-2520 Luxemburg, 1, allée Scheffer, welche durch notarielle Urkunde am 31. Januar 2006, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 855 vom 29. April 2006, gegründet wurde. Die Satzung wurde zum letzten Mal abgeändert, gemäss notarieller Urkunde vom 9. August 2006, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2018 vom 27. Oktober 2006.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Mustafa Nezar, Jurist, wohnhaft in Russange (Frankreich).

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär Frau Maggy Strauss, Privatbeamtin, wohnhaft in Garnich.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Volker Sauer, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

- Abänderung des Geschäftsjahres welches nunmehr am 1. Januar beginnt und am 31. Dezember eines jeden Jahres endet.

- Abänderung von Artikel 18 der Satzung.

- Abänderung der jährlichen Generalversammlung der Gesellschaft welche am 1. Montag des Monats Juni zusammen tritt.

- Abänderung von Artikel 15 der Satzung.

- Verschiedenes.

II.- Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Aktionäre und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Dass gemäss vorerwähnter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschliessen kann.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Geschäftsjahr in ein Geschäftsjahr abzuändern, welches nunmehr am 1. Januar beginnt und am 31. Dezember eines jeden Jahres endet.

Das laufende Geschäftsjahr welches am 1. August begann, endet am 31. Dezember 2007.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 18, Absatz 1 wie folgt abzuändern:

« **Art. 18. (Absatz 1).** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die jährliche Generalversammlung abzuändern, welche nunmehr am ersten Montag des Monats Juni zusammentritt.

Infolgedessen wird Artikel 15 der Satzung wie folgt abgeändert:

« **Art. 15.** Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Montag des Monats Juni eines jeden Jahres um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.»

Kostenabschätzung

Die Kosten, Gebühren und jedwelche Ausgaben, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger ausserordentlicher Generalversammlung anfallen, werden abgeschätzt auf eintausend Euro (1.000,- EUR).

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, das auf Wunsch der Komparenten gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Nezar, M. Strauss, V. Sauer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, LAC/2007/40349. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Abschrift zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 14. Januar 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008011198/220/120.

(080007602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Rinol International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 58.707.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008011323/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02919. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Firetec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 64.153.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008011325/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02928. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Flystar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 76, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 105.161.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008011326/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02929. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Addax Holding Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 59.052.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008011426/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03755. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Impro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.
R.C.S. Luxembourg B 87.075.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 15 janvier 2008.

Pour IMPRO S.A.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

Référence de publication: 2008011412/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04409. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Atis S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.
R.C.S. Luxembourg B 109.009.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 15 janvier 2008.

Pour ATIS SARL

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

Référence de publication: 2008011413/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04405. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Lux-Promotion 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 68, rue du X Octobre.
R.C.S. Luxembourg B 99.669.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011414/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02432. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

MK European Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 113.944.

In the year two thousand seven, on the eleventh day of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MK EUROPEAN CAPITAL PARTNERS, LP, limited partnership, with registered office in the State of Delaware, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808,

here represented by Mr Volker Sauer, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on December 11, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of MK EUROPEAN CAPITAL PARTNERS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, incorporated by notarial deed on January 31st, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1107 on June 8th, 2006. The articles of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on December 14th, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 477 of March 28th, 2007;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the bookyear into a book year starting January 1st and ending December 31st of each year.

The current book year has started on August 1st 2007 and will finish on December 31st, 2007.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 21 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 21.** The financial year begins on the first day of January and ends on the 31st of December of each year.»

Their being no further business, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MK EUROPEAN CAPITAL PARTNERS, LP, «limited partnership», ayant son siège dans l'état du Delaware, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808,

ici représentée par Monsieur Volker Sauer, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 11 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société MK EUROPEAN CAPITAL PARTNERS S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant acte notarié daté du 31 janvier 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1107 du 8 juin 2006. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 14 décembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 477 du 28 mars 2007.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer l'année sociale en une année sociale qui commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

L'année sociale en cours ayant commencé le 1^{er} août 2007, se terminera le 31 décembre 2007.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 21 des statuts comme suit:

« **Art. 21.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Sauer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, LAC/2007/40351. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008011199/220/79.

(080007589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

SLV Elektronik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.420.

In the year two thousand and seven, on the twenty-second day of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HgCapital 5 (NOMINEES) Ltd., having its registered office at 2 More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom (the «Sole Shareholder»), here represented by Raymond Thill, «maître en droit», residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 15, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of SLV ELECTRONIK S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll Luxembourg, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and incorporated by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger on 5 July 2007 and whose articles of association have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»). The articles of association of the Company (the «Articles») have not been amended since its incorporation. The share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The appearing party representing the whole issued share capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create ten classes of shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each in its share capital and to be denominated the «Class A1 Shares», the «Class A2 Shares», the «Class A3 Shares», the «Class A4 Shares», the «Class A5 Shares», the «Class A6 Shares», the «Class A7 Shares», the «Class A8 Shares», the «Class A9 Shares» and the «Class A10 Shares» (together the «Shares»).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert all the 12,500 shares it holds in the share capital of the Company into 12,500 Class A1 Shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of nine million five hundred eighty seven thousand five hundred Euro (EUR 9,587,500.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to nine million six hundred thousand Euro (EUR 9,600,000.-) by issuing 947,500 new Class A1 Shares, 960,000 Class A2 Shares, 960,000 Class A3 Shares, 960,000 Class A4 Shares, 960,000 Class A5 Shares, 960,000 Class A6 Shares, 960,000 Class A7 Shares, 960,000 Class A8 Shares, 960,000 Class A9 Shares and 960,000 Class A10 Shares having each a par value of one Euro (EUR 1.-) by contributions in cash and in kind as detailed below.

Subscriptions and payments

The Sole Shareholder, HgCapital 5 (NOMINEES) Ltd., represented as stated above, declares to subscribe for 627,500 new Class A1 Shares, 640,000 Class A2 Shares, 640,000 Class A3 Shares, 640,000 Class A4 Shares, 640,000 Class A5 Shares, 640,000 Class A6 Shares, 640,000 Class A7 Shares, 640,000 Class A8 Shares, 640,000 Class A9 Shares and 640,000 Class A10 Shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each for a total amount of EUR 6,387,500.-, as described in the table below, which have been fully paid up by a contribution in cash of EUR 6,387,500.-, therefore the amount of EUR 6,387,500.- is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Franz-Josef Neumetzler, represented by Mr Raymond Thill, prenamed, of Pommerotter Weg 16B, 52076 Geilenkirchen, Germany (the «Manager Co-Investor») declares to subscribe for 100,000 new Class A1 Shares, 100,000 Class A2 Shares, 100,000 Class A3 Shares, 100,000 Class A4 Shares, 100,000 Class A5 Shares, 100,000 Class A6 Shares, 100,000 Class A7 Shares, 100,000 Class A8 Shares, 100,000 Class A9 Shares and 100,000 Class A10 Shares, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each for a total amount of EUR 1,000,000.-, as described in the table below, which have been fully paid up by a contribution in kind consisting of his right to EUR 1,000,000.- of the purchase price under the share purchase agreement dated 13 July 2007 between Kelvin Neumetzler, Anton Stumpf, Karl Schaich, NEUMETZLER & NEUMETZLER VERMÖGENSVERWALTUNGS GbR and the Manager Co-Investor as sellers and BLITZ 07-336 GmbH, registered in Munich under registration number HR B 168771, as purchaser, relating to the sale and transfer of the Target Shares (as defined therein) to the purchaser.

The existence and the value of the above-mentioned contribution in kind is evidenced in a report established by PricewaterhouseCoopers S.à r.l., having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, on August 22, 2007, concluding as follows:

«Conclusion

Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contributions in kind does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be issued in counterpart.»

NEUMETZLER & NEUMETZLER VERMÖGENSVERWALTUNGS GbR, here represented by Mr Raymond Thill, prenamed, of Pommerotter Weg 16B, 52076 Aachen, Germany (NEUMETZLER GbR) declares to subscribe for 90,000 new Class A1 Shares, 90,000 Class A2 Shares, 90,000 Class A3 Shares, 90,000 Class A4 Shares, 90,000 Class A5 Shares, 90,000 Class A6 Shares, 90,000 Class A7 Shares, 90,000 Class A8 Shares, 90,000 Class A9 Shares and 90,000 Class A10 Shares, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each for a total amount of EUR 900,000.-, as described in the table below, which have been fully paid up by a contribution in kind consisting of his right to EUR 900,000.- of the purchase price under the share purchase agreement dated 13 July 2007 between Kelvin Neumetzler, Anton Stumpf, Karl Schaich, NEUMETZLER & NEUMETZLER VERMÖGENSVERWALTUNGS GbR and the Manager Co-Investor as sellers and BLITZ 07-336 GmbH, registered in Munich under registration number HR B 168771, as purchaser, relating to the sale and transfer of the Target Shares (as defined therein) to the purchaser.

The existence and the value of the above-mentioned contribution in kind is evidenced in a report established by PricewaterhouseCoopers S.à r.l., having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, on August 22, 2007, concluding as follows:

«Conclusion

Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contributions in kind does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be issued in counterpart.»

Anton Stumpf, here represented by Mr Raymond Thill, prenamed, of Am Tripser Wäldchen 6, 52511 Geilenkirchen, Germany, declares to subscribe for 80,000 new Class A1 Shares, 80,000 Class A2 Shares, 80,000 Class A3 Shares, 80,000 Class A4 Shares, 80,000 Class A5 Shares, 80,000 Class A6 Shares, 80,000 Class A7 Shares, 80,000 Class A8 Shares, 80,000 Class A9 Shares and 80,000 Class A10 Shares, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each for a total amount of EUR 800,000.-, as described in the table below, which have been fully paid up by a contribution in kind consisting of his right to EUR 800,000.- of the purchase price under the share purchase agreement dated 13 July 2007 between Kelvin Neumetzler, Anton Stumpf, Karl Schaich, NEUMETZLER & NEUMETZLER VERMÖGENSVERWALTUNGS GbR and the Manager Co-Investor as sellers and BLITZ 07-336 GmbH, registered in Munich under registration number HR B 168771, as purchaser, relating to the sale and transfer of the Target Shares (as defined therein) to the purchaser.

The existence and the value of the above-mentioned contribution in kind is evidenced in a report established by PricewaterhouseCoopers S.à r.l., having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, on August 22, 2007, concluding as follows:

«Conclusion

Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contributions in kind does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be issued in counterpart.»

HARMS VERMÖGENS AG, represented by Mr Raymond Thill, prenamed, registered in Düren under registration number HR B 4608 and having its registered address at Heinrich-Heine-Straße 24A, 52349 Düren, Germany (HARMS

AG), declares to subscribe for 50,000 new Class A1 Shares, 50,000 Class A2 Shares, 50,000 Class A3 Shares, 50,000 Class A4 Shares, 50,000 Class A5 Shares, 50,000 Class A6 Shares, 50,000 Class A7 Shares, 50,000 Class A8 Shares, 50,000 Class A9 Shares and 50,000 Class A10 Shares, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each for a total amount of EUR 500,000.-, as described in the table below, which have been fully paid up by a contribution in cash of EUR 500,000.-, therefore the amount of EUR 500,000.- is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

	HgCapital 5 (NOMINEES) Ltd.	Franz- NEUMETZLER Josef Neumetzler	Anton Stumpf	HARMS AG	Total
Number of Shares					
A1	627,500	100,000	90,000	80,000	947,500
A2	640,000	100,000	90,000	80,000	960,000
A3	640,000	100,000	90,000	80,000	960,000
A4	640,000	100,000	90,000	80,000	960,000
A5	640,000	100,000	90,000	80,000	960,000
A6	640,000	100,000	90,000	80,000	960,000
A7	640,000	100,000	90,000	80,000	960,000
A8	640,000	100,000	90,000	80,000	960,000
A9	640,000	100,000	90,000	80,000	960,000
A10	640,000	100,000	90,000	80,000	960,000
Total	6,387,500	1,000,000	900,000	800,000	9,587,500
Nominal Value of Shares in EUR					
A1	627,500.-	100,000.-	90,000.-	80,000.-	960,000.-
A2	640,000.-	100,000.-	90,000.-	80,000.-	960,000.-
A3	640,000.-	100,000.-	90,000.-	80,000.-	960,000.-
A4	640,000.-	100,000.-	90,000.-	80,000.-	960,000.-
A5	640,000.-	100,000.-	90,000.-	80,000.-	960,000.-
A6	640,000.-	100,000.-	90,000.-	80,000.-	960,000.-
A7	640,000.-	100,000.-	90,000.-	80,000.-	960,000.-
A8	640,000.-	100,000.-	90,000.-	80,000.-	960,000.-
A9	640,000.-	100,000.-	90,000.-	80,000.-	960,000.-
A10	640,000.-	100,000.-	90,000.-	80,000.-	960,000.-
Total	6,387,500.-	1,000,000.-	900,000.-	800,000.-	9,587,500.-

The Manager Co-Investor, Franz-Josef Neumetzler, NEUMETZLER GbR, Anton Stumpf and HARMS AG are now shareholders of the Company (together with the Sole Shareholder, the «Shareholders») and together with the Sole Shareholder resolve to amend and restate article 5 of the Articles accordingly. All powers are conferred to the board of managers of the Company in order to carry out the registrations in the shareholders' register of the Company.

The Shareholders now take the following resolutions:

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend and restate the Articles, which shall read in the form as attached.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to appoint as members of the Advisory Committee of the Company, with effect as of the date of these resolutions and for a period of four years:

- Mr Joachim Drees, born in Düsseldorf, on 20 November 1964, with professional address at 2 More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom, as chairman,

- Mr Justin von Simson, born in Solihull, on 5 September 1974, with professional address at Salvatorstrasse 3, D-80333 München, Germany, as ERISA Advisor,

- Mr Anton Stumpf, born in Merkstein J Herzogenrat, on 28 September 1961 and residing at Am Tripser Wäldchen 6, 52511 Geilenkirchen, Germany,

- Mr Franz-Josef Neumetzler, born in Neuerburg, on 15 May 1951 and residing at Pommerotter Weg 16B, 52076 Aachen, Germany, and

- Mr Frank Przygodda, born in Bochum, on 28 February 1968, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Hg Advisor.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one hundred and twenty thousand Euro (EUR 120,000.-).

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed, including its attachment, is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux août.

Par-devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

HgCapital 5 (NOMINEES) Ltd., ayant son siège social au 2 More London Riverside, Londres, SE1 2AP, Royaume-Uni (l'«Associé Unique»), ici représenté par Raymond Thill, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 août 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'Associé Unique de SLV ELECTRONIK S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, constituée selon un acte dressé par le notaire Joseph Elvinger le 5 juillet 2007 et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis sa constitution. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Laquelle partie comparante représentant l'intégralité du capital social émis a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer dans son capital social dix catégories de parts sociales d'une valeur de EUR 1,- (un Euro) chacune et de les appeler les «Parts Sociales de Catégorie A1», les «Parts Sociales de Catégorie A2», les «Parts Sociales de Catégorie A3», les «Parts Sociales de Catégorie A4», les «Parts Sociales de Catégorie A5», les «Parts Sociales de Catégorie A6», les «Parts Sociales de Catégorie A7», les «Parts Sociales de Catégorie A8», les «Parts Sociales de Catégorie A9», les «Parts Sociales de Catégorie A10» (ensemble les «Parts Sociales»).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir toutes les 12.500 parts sociales qu'il détient dans la Société en 12.500 Parts Sociales de Catégorie A1.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 9.587.500,-) pour le faire passer de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à neuf millions six cent mille Euro (EUR 9.600.000,-) en émettant 947.500 nouvelles Parts Sociales de Catégorie A1, 960.000 Parts Sociales de Catégorie A2, 960.000 Parts Sociales de Catégorie A3, 960.000 Parts Sociales de Catégorie A4, 960.000 Parts Sociales de Catégorie A5, 960.000 Parts Sociales de Catégorie A6, 960.000 Parts Sociales de Catégorie A7, 960.000 Parts Sociales de Catégorie A8, 960.000 Parts Sociales de Catégorie A9 et 960.000 Parts Sociales de Catégorie A10 d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune, payées par apports en numéraire et en nature comme détaillé ci-dessous.

Souscriptions et paiements

L'Associé Unique, HgCapital 5 (NOMINEES) Ltd., représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire 627.500 nouvelles Parts Sociales de Catégorie A1, 640.000 Parts Sociales de Catégorie A2, 640.000 Parts Sociales de Catégorie A3, 640.000 Parts Sociales de Catégorie A4, 640.000 Parts Sociales de Catégorie A5, 640.000 Parts Sociales de Catégorie A6, 640.000 Parts Sociales de Catégorie A7, 640.000 Parts Sociales de Catégorie A8, 640.000 Parts Sociales de Catégorie A9 et 640.000 Parts Sociales de Catégorie A10 d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune pour un montant total de EUR 6.387.500,-, comme le décrit le tableau ci-dessous, qui ont été intégralement payées par un apport en numéraire de EUR 6.387.500,-, par conséquent le montant de EUR 6.387.500,- est désormais à disposition de la Société, la preuve en ayant été dûment apportée au notaire.

Franz-Josef Neumetzler, représenté par Monsieur Raymond Thill, préqualifié, de Pommerotter Weg 16B, 52076 Geilenkirchen, Allemagne (le «Gérant Co-Investisseur») déclare souscrire 100.000 nouvelles Parts Sociales de Catégorie A1, 100.000 Parts Sociales de Catégorie A2, 100.000 Parts Sociales de Catégorie A3, 100.000 Parts Sociales de Catégorie A4, 100.000 Parts Sociales de Catégorie A5, 100.000 Parts Sociales de Catégorie A6, 100.000 Parts Sociales de Catégorie A7, 100.000 Parts Sociales de Catégorie A8, 100.000 Parts Sociales de Catégorie A9 et 100.000 Parts Sociales de Catégorie A10, d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune pour un montant total de EUR 1.000.000,-, comme le décrit le tableau ci-dessous, qui ont été intégralement payées par un apport en nature consistant en son droit à EUR 1.000.000,- sur le prix du contrat de vente de parts sociales conclu le 13 juillet 2007 entre Kelvin Neumetzler, Anton Stumpf, Karl Schaich, NEUMETZLER & NEUMETZLER VERMÖGENSVERWALTUNGS GbR et le Gérant Co-Investisseur, les vendeurs, avec BLITZ 07-336 GmbH, enregistré à Munich sous le numéro HR B 168771, l'acheteur, portant sur la vente et le transfert des Parts Sociales de la Société Cible (tel que définie dedans) à l'acheteur.

L'existence et la valeur de l'apport en nature sus-mentionné sont évaluées dans un rapport établi par PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, le 22 août 2007, concluant comme suit:

«Conclusion

Sur base de notre revue, rien n'a été porté à notre attention qui nous fasse croire que la valeur totale des apports en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales devant être émises en contrepartie.»

NEUMETZLER & NEUMETZLER VERMÖGENSVERWALTUNGS GbR, représentée par Monsieur Raymond Thill, préqualifié, de Pommerotter Weg 16B, 52076 Aachen, Allemagne (NEUMETZLER GbR) déclare souscrire 90.000 nouvelles Parts Sociales de Catégorie A1, 90.000 Parts Sociales de Catégorie A2, 90.000 Parts Sociales de Catégorie A3, 90.000 Parts Sociales de Catégorie A4, 90.000 Parts Sociales de Catégorie A5, 90.000 Parts Sociales de Catégorie A6, 90.000 Parts Sociales de Catégorie A7, 90.000 Parts Sociales de Catégorie A8, 90.000 Parts Sociales de Catégorie A9 et 90.000 Parts Sociales de Catégorie A10, d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune pour un montant total de EUR 900.000,-, comme décrit dans le tableau ci-dessous, qui ont été payées par un apport en nature consistant en son droit à EUR 900.000,- sur le prix du contrat de vente de parts sociales conclu le 13 juillet 2007 entre Kelvin Neumetzler, Anton Stumpf, Karl Schaich, NEUMETZLER & NEUMETZLER VERMÖGENSVERWALTUNGS GbR et le Gérant Co-Investisseur, les vendeurs, avec BLITZ 07-336 GmbH, enregistré à Munich sous le numéro HR B 168771, l'acheteur, portant sur la vente et le transfert des Parts Sociales de la Société Cible (tel que définie dedans) à l'acheteur.

L'existence et la valeur de l'apport en nature sus-mentionné sont évalués dans un rapport établi par PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, le 22 août 2007, concluant comme suit:

«Conclusion

Sur base de notre revue, rien n'a été porté à notre attention qui nous fasse croire que la valeur totale des apports en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales devant être émises en contrepartie.»

Anton Stumpf, représentée par Monsieur Raymond Thill, préqualifié, de Am Tripser Wäldchen 6, 52511 Geilenkirchen, Allemagne, déclare souscrire 80.000 nouvelles Parts Sociales de Catégorie A1, 80.000 Parts Sociales de Catégorie A2, 80.000 Parts Sociales de Catégorie A3, 80.000 Parts Sociales de Catégorie A4, 80.000 Parts Sociales de Catégorie A5, 80.000 Parts Sociales de Catégorie A6, 80.000 Parts Sociales de Catégorie A7, 80.000 Parts Sociales de Catégorie A8, 80.000 Parts Sociales de Catégorie A9 et 80.000 Parts Sociales de Catégorie A10, d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune pour un montant total de EUR 800.000,-, comme décrit dans le tableau ci-dessous, qui ont été intégralement payées par un apport en nature consistant en son droit à EUR 800.000,- sur le prix du contrat de vente de parts sociales conclu le 13 juillet 2007 entre Kelvin Neumetzler, Anton Stumpf, Karl Schaich, NEUMETZLER & NEUMETZLER VERMÖGENSVERWALTUNGS GbR et le Gérant Co-Investisseur, les vendeurs, avec BLITZ 07-336 GmbH, enregistré à Munich sous le numéro HR B 168771, l'acheteur, portant sur la vente et le transfert des Parts Sociales de la Société Cible (tel que définie dedans) à l'acheteur.

L'existence et la valeur de l'apport en nature sus-mentionné sont évalués dans un rapport établi par PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, le 22 août 2007, concluant comme suit:

«Conclusion

Sur base de notre revue, rien n'a été porté à notre attention qui nous fasse croire que la valeur totale des apports en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales devant être émises en contrepartie.»

HARMS VERMÖGENS AG, enregistré à Düren sous le numéro HR B 4608 et ayant son siège social au Heinrich-Heine-Straße 24A, 52349 Düren, Allemagne (HARMS AG), déclare souscrire 50.000 nouvelles Parts Sociales de Catégorie A1, 50.000 Parts Sociales de Catégorie A2, 50.000 Parts Sociales de Catégorie A3, 50.000 Parts Sociales de Catégorie A4, 50.000 Parts Sociales de Catégorie A5, 50.000 Parts Sociales de Catégorie A6, 50.000 Parts Sociales de Catégorie A7, 50.000 Parts Sociales de Catégorie A8, 50.000 Parts Sociales de Catégorie A9 et 50.000 Parts Sociales de Catégorie A10,

d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune pour un montant total de EUR 500.000,-, comme décrit dans le tableau ci-dessous, qui ont été intégralement payées par un apport en numéraire de EUR 500.000,-, par conséquent le montant de EUR 500.000,- est désormais à disposition de la Société, la preuve en ayant été dûment apportée au notaire.

	HgCapital 5 (NOMINEES) Ltd.	Franz- NEUMETZLER Josef Neumetzler	Anton GbR	Anton Stumpf	HARMS AG	Total
Nombre de Parts Sociales						
A1	627.500	100.000	90.000	80.000	50.000	947.500
A2	640.000	100.000	90.000	80.000	50.000	960.000
A3	640.000	100.000	90.000	80.000	50.000	960.000
A4	640.000	100.000	90.000	80.000	50.000	960.000
A5	640.000	100.000	90.000	80.000	50.000	960.000
A6	640.000	100.000	90.000	80.000	50.000	960.000
A7	640.000	100.000	90.000	80.000	50.000	960.000
A8	640.000	100.000	90.000	80.000	50.000	960.000
A9	640.000	100.000	90.000	80.000	50.000	960.000
A10	640.000	100.000	90.000	80.000	50.000	960.000
Total	6.387.500	1.000.000	900.000	800.000	500.000	9.587.500
Valeur Nominale des Parts Sociales en EUR						
A1	627.500,-	100.000,-	90.000,-	80.000,-	50.000,-	960.000,-
A2	640.000,-	100.000,-	90.000,-	80.000,-	50.000,-	960.000,-
A3	640.000,-	100.000,-	90.000,-	80.000,-	50.000,-	960.000,-
A4	640.000,-	100.000,-	90.000,-	80.000,-	50.000,-	960.000,-
A5	640.000,-	100.000,-	90.000,-	80.000,-	50.000,-	960.000,-
A6	640.000,-	100.000,-	90.000,-	80.000,-	50.000,-	960.000,-
A7	640.000,-	100.000,-	90.000,-	80.000,-	50.000,-	960.000,-
A8	640.000,-	100.000,-	90.000,-	80.000,-	50.000,-	960.000,-
A9	640.000,-	100.000,-	90.000,-	80.000,-	50.000,-	960.000,-
A10	640.000,-	100.000,-	90.000,-	80.000,-	50.000,-	960.000,-
Total	6.387.500,-	1.000.000,-	900.000,-	800.000,-	500.000,-	9.587.500,-

Le Gérant Co-Investisseur, Franz-Josef Neumetzler, NEUMETZLER GbR, Anton Stumpf et HARMS AG sont maintenant associés de la Société (ensemble avec l'Associé Unique, les «Associés») et ensemble avec l'Associé Unique décident de modifier et de refondre l'article 5 des Statuts en conséquence. Tous les pouvoirs sont confiés au conseil de gérance de la Société pour procéder aux inscriptions dans le registre des Associés de la Société.

Les Associés prennent maintenant les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier et de refondre les Statuts, qui auront la teneur telle que ci-joint.

Cinquième résolution

Les Associés décident de nommer au Comité de Conseil de la Société, à compter de la date de ces résolutions et pour une période de quatre ans:

- M. Joachim Drees, né à Düsseldorf, le 20 novembre 1964 et résidant à 2 More London Riverside, London SE1 2AP, Royaume-Uni, comme président,

- M. Justin von Simson, né à Solihull, le 5 septembre 1974, ayant son adresse professionnelle au Salvatorstrasse 3, D-80333 Munich, Allemagne, comme Conseiller ERISA,

- M. Anton Stumpf, né à Merkstejn J Herzogenrat, le 28 septembre 1961 et résidant à Am Tripser Wäldchen 6, 52511 Geilenkirchen, Allemagne,

- Mr Franz-Josef Neumetzler, né à Neuerburg, le 15 mai 1951 et résidant à Pommerotter Weg 16B, 52076 Aachen, Allemagne, et

- M. Frank Przygodda, né à Bochum, le 28 février 1968, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Conseiller Hg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ cent vingt mille Euros (EUR 120.000,-).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte, y compris le document attaché, sont établis en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, LAC/2007/24790. — Reçu 95.875 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Schedule - Amended and Restated Articles of Association

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name SLV ELECTRONIK S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

3.2 The Company is entitled to grant loans, guarantees or other forms of financing and may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to render assistance in any form (including but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to the Connected Companies) and to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives, and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as well as operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described in this article.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at nine million six hundred thousand euro (EUR 9,600,000.-) represented by 960,000 shares of class A1 (the «Class A1 Shares»), 960,000 shares of class A2 (the «Class A2 Shares»), 960,000 shares of class A3 (the «Class A3 Shares»), 960,000 shares of class A4 (the «Class A4 Shares»), 960,000 shares of class A5 (the «Class A5 Shares»), 960,000 shares of class A6 (the «Class A6 Shares»), 960,000 shares of class A7 (the «Class A7 Shares»), 960,000 shares of class A8 (the «Class A8 Shares»), 960,000 shares of class A9 (the «Class A9 Shares»), 960,000 shares of class A10 (the «Class A10 Shares»), each share having a par value of one euro (EUR 1.-).

The shares of class A1 to A10 are hereinafter referred to as the «A Shares». Any reference made hereinafter to a «share» or to «shares» shall be construed as a reference to any or all of the above classes of shares, depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a «shareholder» or to «shareholders» (hereafter a «Shareholder», collectively the «Shareholders»).

Each class of shares will have the same rights, save as otherwise provided in these articles of incorporation. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

5.2 The Company's share capital may be modified at any time by approval of a majority of Shareholders representing three quarters of the share capital at least.

5.3 The Company's share capital may be increased by contributions in kind and/or in cash.

5.4 The Company's share capital may be reduced under the conditions set out under article 16.7 (b) through cancellation of one or more entire classes of A Shares through repurchase/redemption and cancellation of all the shares in issue in such class(es). For the purposes of this article 5, the following capitalized terms shall have the meanings set out next to them:

- «Available Amount»: means the total amount of realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be);

- «Cancellation Value Per Share»: means (i) the nominal value per A Share to be cancelled plus (ii) the Available Amount divided by the number of A Shares in issue in the class/class(es) to be repurchased and cancelled;

- «Class A1 Interim 2008 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A1 Shares;

- «Class A2 Interim 2009 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A2 Shares;

- «Class A3 Interim 2010 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A3 Shares;

- «Class A4 Interim 2011 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A4 Shares;

- «Class A5 Interim 2012 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A5 Shares;

- «Class A6 Interim 2013 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A6 Shares;

- «Class A7 Interim 2014 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A7 Shares;

- «Class A8 Interim 2015 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A8 Shares;

- «Class A9 Interim 2016 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A9 Shares;

- «Class A10 Interim 2017 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A10 Shares;

- «Class Period»: means each of the Class A1 Period, the Class A2 Period, the Class A3 Period, the Class A4 Period, the Class A5 Period, the Class A6 Period, the Class A7 Period, the Class A8 Period, the Class A9 Period and the Class A10 Period (as defined below);

- «Interim Accounts»: means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

- «Interim Account Date»: means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class(es) of A Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant period.

5.5 In the event of a reduction of share capital through the repurchase/redemption and cancellation of one or more class(es) of A Shares, the holders of shares of the repurchased/redeemed and cancelled class(es) of A Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class(es) held by them and cancelled.

5.6 Each class of A Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount for the relevant Class Period to which the class relates pursuant to these articles of incorporation.

5.6.1 The period for Class A1 Shares is the period starting on the day of incorporation of the Company, being 5 July 2007, and ending on the Interim Account Date for the Class A1 2008 Interim Accounts (the «Class A1 Period»);

5.6.2 The period for Class A2 Shares is the period starting on the day after the Class A1 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A2 2009 Interim Accounts (the «Class A2 Period»);

5.6.3 The period for Class A3 Shares is the period starting on the day after the Class A2 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A3 2010 Interim Accounts (the «Class A3 Period»);

5.6.4 The period for Class A4 Shares is the period starting on the day after the Class A3 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A4 2011 Interim Accounts (the «Class A4 Period»);

5.6.5 The period for Class A5 Shares is the period starting on the day after the Class A4 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A5 2012 Interim Accounts (the «Class A5 Period»);

5.6.6 The period for Class A6 Shares is the period starting on the day after the Class A5 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A6 2013 Interim Accounts (the «Class A6 Period»);

5.6.7 The period for Class A7 Shares is the period starting on the day after the Class A6 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A7 2014 Interim Accounts (the «Class A7 Period»);

5.6.8 The period for Class A8 Shares is the period starting on the day after the Class A7 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A8 2015 Interim Accounts (the «Class A8 Period»);

5.6.9 The period for Class A9 Shares is the period starting on the day after the Class A8 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A9 2016 Interim Accounts (the «Class A9 Period»); and

5.6.10 The period for Class A10 Shares is the period starting on the day after the Class A9 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A10 2017 Interim Accounts (the «Class A10 Period»).

5.6.11 For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

5.7 In the event a class of A Shares has not been repurchased/redeemed and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a repurchase/redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the «New Period») which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase/redemption and cancellation of such class of A Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class A10 Period and the classes of A Shares not repurchased/redeemed and not cancelled in their Period as per article 5.4.1 to article 5.4.10 shall come in the order of Class A1 to Class A10 (to the extent not previously repurchased/redeemed and cancelled).

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Issuance of New Shares.

7.1 Subject to article 7.3, in the case of a capital increase or any other issuance of new Shares of any class (whether A 1 Shares, A 2 Shares, A 3 Shares, A 4 Shares, A 5 Shares, A 6 Shares, A 7 Shares, A 8 Shares, A 9 Shares or A 10 Shares (together the «Shares»)), the existing Shareholders are generally entitled to subscribe for the relevant class of Shares to the extent they already hold Shares of such class or for Shares of the connected class, in proportion to their participation in the class of Shares being issued.

Upon the request of the Investors' Manager, the Manager Shareholders shall approve a Shareholders' resolution to increase the Company's share capital as follows:

(a) if new Shares shall be issued to a third party, who is not an affiliate of a Shareholder within the meaning of sections 15 et seq. of the German Stock Corporation Act (Aktengesetz, «AktG») or a fund jointly managed with any of the Shareholders, in compensation for the acquisition of an enterprise or of assets. In such case the Manager Shareholders shall waive their rights to subscribe for new Shares;

(b) to the extent required in case of urgent capital requirement of the Company (a) due to (i) a financial crisis of the Company such as the situation where the losses equal more than half of its share capital or (ii) in order to prevent an event of default according to the Loan Agreements and (b) which can only be satisfied by way of such capital increase;

(c) if the Company, or through the Company any other Group Company, requires capital in order to make an acquisition of an enterprise or of assets,

In case of articles 7.1 (b) and 7.1 (c) above, the Manager Shareholders waive their Subscription right unless they subscribe to the new Shares within five days after the Shareholders' resolution regarding the capital increase has been passed.

7.2 The Shareholders shall exercise their rights as Shareholders of the Company to the effect that any capital measures and amendments to Articles, in particular with regard to the issuance of new Shares in accordance with article 7.1 (a) and (b) above, are implemented without delay.

7.3 The Company's share capital shall be increased to be applied in the issue of Shares to the Future Managers such that following such issue the Future Managers will hold up to 4% of the Shares then in issue. Article 7.1 shall not apply in respect of the issue to the Future Managers pursuant to this article 7.3 notwithstanding that as a result of such issue the Manager Shareholder and the Investors' holdings in the Company shall be diluted. Article 7.2 shall apply accordingly.

Art. 8. Transfer of Shares.

8.1 In accordance with article 189 of the Law, any transfer of Shares to a third party needs to be approved by the Shareholders representing 3/4 of the share capital.

8.2 Subject to article 8.1, any Share held by or on behalf of any of the Investors may be transferred to any person. The Shareholders shall vote in a Shareholders' meeting in the same manner as the Investors in order to approve any such transfer of Shares.

8.3 Subject to article 8.1, except for the permitted transfers set out in article 8.4 («Permitted Manager Shareholder Transfers»), a Manager Shareholder shall not transfer any Share or transfer any interest in any Share unless and until the prior written consent of the Investors' Manager has been obtained.

8.4 Subject to article 8.1, the following transfers are Permitted Manager Shareholder Transfers:

- (a) transfers in accordance with article 9 (Drag Along);
- (b) transfers in accordance with article 10 (Tag Along);
- (c) transfers in accordance with article 11 (Manager Shareholder Leaver); and

(d) any transfer of Shares by a Manager Shareholder (i) to his spouse provided that such spouse holds the Shares as nominee for the Manager Shareholder, (ii) to a partnership or other corporate body which is controlled directly or indirectly by the Manager Shareholder or his spouse or adult children to the extent that in case of a transfer of Shares to a family trust company the Manager Shareholder needs to be entitled to represent such family trust company.

8.5 A Shareholder shall not create, agree to create, allow to come into being or permit to subsist any charge, mortgage, pledge, encumbrance, hypothecation or assignment or other agreement or arrangement having the effect of conferring security over his Shares without the prior consent in writing of the Investors' Manager.

Art. 9. Drag-Along.

9.1 If the Investors wish to sell all or any of their Shares to any bona fide third party who must not be an affiliated enterprise of the Investors within the meaning of sections 15 et seq. AktG or a fund managed or permanently advised by the same management or advisory entity as that which manages or advises the Investors and must be dealing at arm's length with the Investors («Drag-Along-Buyer»), then the Investors may require all the other Shareholders («Drag-Along-Shareholders») to sell a proportion of their Shares (each time of the respective class of Shares the Investors wishes to sell) («Dragged Securities») equal to the Investor Proportion (as defined in article 9.2 (e) below) on the same terms («Drag-Along-Right») as follows:

9.2 to exercise a Drag-Along Right, the Investors' Manager shall send to each other Shareholder a written notice (a «Drag-Along Notice») containing:

- (a) name and address of the Drag-Along-Buyer;
- (b) the offered purchase price per Share;
- (c) the terms of payment;
- (d) any other material terms and conditions of the Drag-Along-Buyer's offer; and
- (e) the number and class of Shares that the Investor wishes to sell and the proportion that these Shares bear to the total number of Shares held by the Investors (the «Investor Proportion»).

9.3 Within 20 Business Days of receipt of the Drag-Along-Notice (or on such later date as is specified in the Drag-Along Notice up to a maximum of 30 Business Days after receipt of the Drag-Along-Notice), each Drag-Along-Shareholder shall sell its Dragged Securities to the Drag-Along-Buyer on the terms and conditions set out in the Drag-Along-Notice.

9.4 Each Shareholder shall take all actions necessary for a sale to the Drag-Along-Buyer after the exercise of the Drag-Along Right, according to the provisions of this article. The Investors' Manager is (as security for the performance of all Shareholders' obligations under the Drag-Along Right) hereby irrevocably and unconditionally appointed as the true and lawful attorney of all Shareholders for the purposes of the acceptance of the offer contained in the Drag-Along Notice and to execute the transfer of the Dragged Securities. The Company is irrevocably authorised to receive the purchase moneys on behalf of the Shareholders and shall thereupon cause the Drag-Along-Buyer to be registered in the Company's register of members as the holder of any Shares being transferred. The Investors' Manager is released from the restrictions of section 181 BGB.

9.5 If due to the act or omission of the Drag-Along-Buyer or the Investors the transfer is not completed within 30 Business Days of receipt of the Drag-Along-Notice, then each Drag-Along-Shareholder shall no longer be obliged to sell his Shares in accordance with that Drag-Along Notice.

Art. 10. Tag-Along.

10.1 If the Investors intend to sell all or any of their Shares to any bona fide third party who must not be an affiliated enterprise of the Investors within the meaning of sections 15 et seq. AktG or a fund managed or permanently advised by the same management or advisory entity as that which manages or advises the Investors, then the Investors' Manager will provide a notice in writing to the other Shareholders («Tag-Along-Shareholders») to inform them about the intended sale and the substantial terms of such sale («Tag-Along-Notice»). With respect to the contents of such Tag-Along-Notice, article 9.2 shall apply analogously.

10.2 Within 20 Business Days of receipt of the Tag-Along-Notice, each Tag-Along-Shareholder may request the Investors' Manager in writing that his Shares («Tag Securities») shall also be sold in the same proportion and on the same terms (the «Tag-Along-Right»).

10.3 If a Tag-Along-Shareholder fails to notify the Investors' Manager in writing within 20 Business Days after receipt of the Tag-Along-Notice of his intention to sell the Tag Securities, he can no longer demand the sale of his Tag Securities to the buyer named in the Tag-Along-Notice.

10.4 For the avoidance of doubt, article 10.1 to article 10.3 will not apply if the Investor Proportion is less than 50% or the Investors intend to transfer Shares to another investor for syndication purposes or to a Future Manager.

Art. 11. Manager Shareholder Leaver.

11.1 Should (i) a consultancy agreement between the Manager Co-Investor and the Company be terminated by either party prior to the end of its contractual term; (ii) the Manager Co-Investor cease to provide its services in accordance with a consultancy agreement prior to the end of its contractual term (including for the avoidance of doubt, due to death); or (iii) the Manager Co-Investor is in a material breach of a consultancy agreement without remedying this breach in due time,

(a) the Manager Co-Investor shall no longer be entitled to be a member of the Advisory Committee (as defined in article 15) and shall resign therefrom with immediate effect; and

(b) any Shares held by the Manager Co-Investor or NEUMETZLER GbR and any person who has derived Shares from either of them shall be subject to a voting undertaking such that the votes in respect of these Shares will be exercised only in accordance with the Investors' Manager's instructions.

11.2 If (i) the service agreement of any Manager or Future Manager with a Group Company is terminated (including for the avoidance of doubt, due to death) or (ii) notice of termination is given by either party to the service agreement of a Manager or Future Manager with a Group Company and the respective Manager or Future Manager is for the remaining duration of the service agreement irrevocably released from office (unwiderruffliche Freistellung), the Company (or any other person nominated by the Investors' Manager, provided that the Company shall guarantee payment by such nominee («Option Nominee»)) shall have on the termination or, if earlier, on the date of release from office (the «Termination Date»), the right to acquire (the «Call Right») all (but not less than all) Shares held by the relevant Manager or Future Manager and/or held by any person who has derived Shares from him (the «Leaver Shares»). Article 11.1 (a) shall apply accordingly.

11.3 The Company or the Option Nominee shall exercise the Call Right by serving a written notice on the respective Manager or Future Manager (the «Leaver»).

11.4 Immediately after exercising the Call Right, any Shares held by the Leaver and any person who has derived Shares from him shall be subject to a voting undertaking such that the votes in respect of these Shares will be exercised only in accordance with the Investors' Manager's instructions.

11.5 The Parties shall enter into a transfer agreement regarding the Leaver Shares within 20 Business Days following the date of the notice exercising the Call Right. The Manager, or Future Manager and/or any person who has derived Leaver Shares from him (the «Leaver Sellers») shall warrant to the acquirer as at the date of the transfer that they are the sole legal and beneficial owners of the Leaver Shares and that the Leaver Shares are not encumbered by any third party rights.

11.6 The purchase price to be paid by the acquirer to the Leaver Sellers for the Leaver Shares shall be calculated as follows:

(a) if the Manager or Future Manager is a Bad Leaver (as defined in article 11.7 (a) below), the purchase price for the Leaver Shares shall be the lower of the Acquisition Price and the Company Fair Value (as defined in article 11.7 (c) and 11.7 (d) below); or

(b) if the Manager or Future Manager is a Good Leaver (as defined in article 11.7 (b) below), the purchase price shall be the Company Fair Value.

11.7 For the purpose of this clause:

(a) A «Bad Leaver» shall mean a Manager or Future Manager whose employment is terminated and who is not a Good Leaver.

(b) «Good Leaver» shall mean either (a) a Manager or Future Manager whose employment is terminated on the grounds (i) of death or long term sickness or disability (Erwerbsminderung i.S.d. §43 SGB VI oder Berufsunfähigkeit i.S.d. §§240 Abs. 2, 241 SGB VI des Managers) or (ii) that he reaches normal retirement age or (b) a Manager or Future Manager whose employment is terminated wrongfully (it being understood that wrongfully means: aus Gründen, die (i) weder einen wichtigen Grund i.S.d. §626 BGB darstellen noch (ii) in einem trotz eines vorherigen schriftlichen Hinweises fortgesetzten vertragswidrigen Verhalten des Managers begründet sind) or (c) a Manager or Future Manager who is employed by a company within the Group other than the Company and the shares in such company are transferred to a third party who is not affiliated to the Group within the meaning of sections 15 et seq AktG provided that the Manager or Future Manager does not continue to be employed by any other company within the Group following such transfer;

(c) «Company Fair Value» shall be the price per Share as at the Termination Date calculated as follows:

$$9 \times \text{EBITDA} - \text{Debt} + \text{Cash} / \text{Total Shares}$$

where:

«Debt» means the aggregate of (i) all liabilities of the Group pursuant to interest bearing loans including Total Shareholder Loans and (ii) the book value under the International Financial Reporting Standards issued by the International Accounting Standards Committee in effect from time to time («IFRS») of all pension liabilities of the Group, in each case as at the last day of the financial year of the Group ending immediately prior to the Termination Date;

«EBITDA» means the consolidated earnings of the Group Companies before the deduction of interest, taxation on income, depreciation and amortisation in respect of the financial year of the Group ending immediately prior to the Termination Date calculated in accordance with IFRS;

«Total Shareholder Loans» means the aggregate amount of all loans outstanding to the Company from the Shareholders as at the last day of the financial year of the Group ending immediately prior to the Termination Date;

«Cash» means the aggregate of (i) cash assets, Central Bank deposits, credit at credit institutions and other financial institutions, and cheques within the meaning of §266(2) B. IV. of the German commercial code; (ii) the securities from the fixed assets and other loans within the meaning of §266(2) A. III. 4. and 5 of the German commercial code, and the securities from the current assets within the meaning of §266(2) B. III. of the German commercial code and (iii) all interest bearing claims of the Group except claims arising from deliveries and services; and

«Total Shares» means the total number of Shares in issue on the Termination Date.

In the absence of agreement between the Investors' Manager and the relevant Manager or Future Manager, the Company Fair Value shall be determined by a jointly appointed investment bank or a firm of accountants. If the Parties cannot agree on the joint appointment of an investment bank or a firm of accountants, the appointment shall be made by the Institute of Chartered Accountants (Institut der Wirtschaftsprüfer e.V.) in Düsseldorf. The appointed investment bank or firm of accountants shall be considered to be acting as an expert and not as an arbitrator and in the absence of manifest error their decision shall be final and binding.

(d) «Acquisition Price» shall mean the subscription monies (including premium, if any) paid by a Manager or Future Manager for the Leaver Shares subscribed by him.

11.8 The purchase price shall be paid within three months after its determination according to this clause. The Leaver Shares will be transferred to the Company or the Option Nominee, as applicable, upon payment of the purchase price (Zug um Zug).

Chapter III.- Management

Art. 12. Board of Managers.

12.1 The Company is managed by two or more managers appointed and removed by a resolution of the Shareholders representing not less than a simple majority of the votes validly cast at a Shareholders' meeting. The managers will constitute a board of managers (the «Board of Managers»). The managers need not be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.

12.2 In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article shall have been complied with.

12.3 Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any two managers.

Art. 13. Meeting of the Board of Managers.

13.1 The Board of Managers takes its decisions by resolution. The Board of Managers shall have a quorum if the majority of its members are present or represented. The meetings of the Board of Managers are convened by any manager and will be held in Luxembourg, as often as required by the Company's interest and at least ten times a year. Each manager shall be entitled to require that a meeting of the Board of Managers be convened. Each manager shall receive written notice of all meetings of the Board of Managers setting forth all items of the agenda at least five Business Days in advance. Board resolutions shall be passed with simple majority of the votes cast, it being further specified that the decisions of the Board of Managers shall only be taken after the advice of the Advisory Committee.

13.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

13.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, telefax, email or any similar means another manager as his proxy. For the avoidance of doubt, one manager can represent one or more managers. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

13.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

13.5 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

13.6 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present at the meeting. Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 14. Delegation and agent of the Board of Managers.

14.1 Any two managers may delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

14.2 Any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 15. Advisory Committee.

15.1 An advisory committee (the «Advisory Committee») will be set up in the Company and will be comprised of six members which shall be appointed and removed by a resolution of the Shareholders representing not less than a simple majority of the issued Shares and of which up to four will be nominated for appointment and removal by the Investors' Manager as «Hg Advisors», one will be nominated for appointment and removal by the Manager Co-Investor and one will be nominated for appointment and removal by Anton Stumpf, it being understood that the Shareholders are obliged to vote with regard to the appointment or removal of members of the Advisory Committee in accordance with the nominations. A Shareholders' resolution passed by a majority of 70% of the issued Shares is required for an increase in the number of members of the Board to more than six. The Investors' Manager shall also have the right by written notice to the Company to propose one of the Advisory Committee members as chairman of the Advisory Committee (the «Chairman»). The members of the Advisory Committee shall be elected for four years.

15.2 The Advisory Committee shall advise the managers of the Company in relation to any affair the managers are competent for. The Advisory Committee shall have the approval rights outlined in the Shareholders' Agreement. The Advisory Committee is not empowered to and may not take business decisions.

15.3 The ERISA Investor is entitled by giving written notice to the Company on behalf of the Shareholders to require the appointment and removal of a person of its choice as a member of the Advisory Committee (the «ERISA Advisor»). The Shareholders are obliged to procure the appointment or removal of an ERISA Advisor by Shareholders' resolution in accordance with applicable laws and these Articles without undue delay after receipt of such notification. If the ERISA Investor has exercised its right to cause the appointment of an ERISA Advisor, the ERISA Advisor shall be one of the six members of the Advisory Committee and shall be deemed to be an Hg Advisor.

15.4 The Advisory Committee shall meet, in person and in Luxembourg, as often as required by the Company's interest and at least ten times a year. Each member of the Advisory Committee shall be entitled to require that a meeting of the Advisory Committee be convened. Each Advisory Committee member shall receive written notice of all meetings of the Advisory Committee setting forth all items of the agenda at least five Business Days in advance. The Advisory Committee takes its decisions by resolution. The Advisory Committee shall have a quorum only if at least five Advisory Committee members, present or represented, participate in the resolution, and two of whom shall be Hg Advisors. If such quorum is not achieved, a second Advisory Committee meeting can be summoned on ten Business Days' written notice which will then have a quorum irrespective of the number of Advisory Committee members participating in the resolution with respect to those items of the agenda of the Advisory Committee meeting which had no quorum, provided however, that one Hg Advisor has to participate in any event. This legal consequence has to be pointed out in the second invitation. The Advisory Committee may only resolve on matters, which are on the agenda for the respective meeting.

15.5 Unless otherwise provided for in this Shareholders' Agreement, Advisory Committee resolutions shall be passed with simple majority of the votes cast. In the case of a tie vote, the Chairman's vote shall be decisive.

15.6 The Investor's Manager shall have the right to appoint an observer to attend meetings of the Advisory Committee.

15.7 Subject to the provisions of the Law, the following acts of the Board of Managers regarding a Group Company require the prior approval of the Advisory Committee:

- (a) resolutions regarding a Group Company other than the Company pursuant to article 16.7 (a) to 16.7 (g);
- (b) the amendment of the Shareholders' Agreement that may be entered into between the Company and the Shareholders;
- (c) registering any transfer of Shares (other than as permitted by the Articles of the Company);

(d) the discontinuance or change in any material respect of the general nature or the geographical area of the business carried out by it on the date hereof;

(e) carrying on any part of the business except through S.L.V. ELEKTRONIK GmbH, and its wholly owned subsidiaries or becoming or ceasing to be a member of, or vary materially the terms of participation in, any partnership or other unincorporated association (except for trade associations);

(f) the amendment of the business plan as laid down in the financial book dated as of 17 April 2007 prepared by KPMG on page 85 and adoption of a new business plan in respect of the Group («Business Plan») and any variation to the opinions, intentions, projections and forecasts contained in such Business Plan or the assumptions on which they are based;

(g) the merger with a company other than a Group Company or any other transformation law measures;

(h) the acquisition, sale or encumbrance of other enterprises or of participations therein;

(i) acquiring any interest (whether on its own behalf or as nominee) in the share or loan capital or instruments convertible into the share capital of any corporation;

(j) the creation or issuance or allowing to come into being any security interest (other than a lien on assets arising by operation of law in the ordinary course of business and securing sums not more than 30 days overdue) over any part of its property or assets or uncalled capital or create or issue any debenture or debenture stock;

(k) the creation, variation, extension or taking over of third party liabilities, in particular surety ships (Bürgschaften), guarantees, stock exchange transactions, futures transactions or any other speculative transactions which are non-routine in nature;

(l) making any material variation to, or waiving any condition of, any of the loan agreements, voluntary pre-paying any sums lent under the loan agreements or refinancing any sums lent under the loan agreements;

(m) making or giving notice of any variation to, or waiving any provision of, or right under the share purchase agreement by BLITZ 07-336 GmbH;

(n) taking up and granting loans or making any other arrangement having a similar effect (including, without limitation, debt factoring, invoice discounting, hire purchase, equipment leasing, conditional or credit sales, or any off balance sheet borrowings), which have not expressly been provided for in the loan agreements or materially varying the terms of any credit arrangement, if the aggregate amount outstanding from time to time (including sums attributable to capital under the then current accounting practice) exceeds EUR 100,000.-;

(o) appointing or removing any person as a managing director of any Group Company;

(p) appointing or removing auditors;

(q) changing accounting policies;

(r) concluding, changing or terminating service and employment agreements with a Manager Shareholder and/or, to the extent this remuneration exceeds EUR 100,000.- p.a., any managing director or key employee (leitende Angestellte) of a Group Company;

(s) entering into, materially varying or terminating any transaction or arrangement (whether or not constituting a contract and including, without limitation, any gift or loan and including the giving of any Board or other consent or approval under any service agreement):

(i) with any of the Managers and/or Investors and/or the Investors' Manager; or

(ii) with any person or company connected with any of them; or

(iii) in which the Manager or any such person has an interest,

except for any transaction for which provision is made in a service agreement;

(t) commencing a winding up or liquidation of a Group Company;

(u) any distribution of dividends or distribution of any other kind;

(v) the sale or public offer of a Group Company;

(w) the sale of assets (except for sales within the scope of ordinary business) at a total volume exceeding Euro 100,000.-;

(x) entering into, materially varying or terminating any lease, licence, tenancy or similar arrangement except where such act is included in the annual Business Plan and the value of such act is within EUR 200,000.- of the value ascribed to it in the annual Business Plan and such act is on arm's length terms;

(y) the determination or change of the financial and investment plan for the forthcoming fiscal year of the Group (the «Budget») provided that the Budget will only be deemed to be changed if such business action will result in an amendment to any amount set out in the Budget greater than Euro 200,000.-;

(z) initiation of proceedings before governmental courts or arbitration courts at a value of the matter in dispute exceeding Euro 250,000.- and the conclusion of a settlement in any such proceedings;

(aa) conclusion, change or termination of contracts providing for a term of more than 2 years or incurring obligations of a Group Company of more than Euro 200,000.- per fiscal year;

(bb) making any material change to any of its insurance policies;

(cc) the making of any capital commitment by any Group Company in excess of Euro 200,000.-;

(dd) engaging any advisers (other than advisers in relation to matters within the normal course of trading);

- (ee) delegating any powers of the directors to any committee or third party;
- (ff) making an application to or submit any business plan or other information to, any financial institution or other third party with a view to obtaining capital or any financial facility;
- (gg) enter into discussions or negotiations with a view to carrying on a new business or changing any business materially, disposing of any substantial part of its assets and/or business, purchasing the assets, business or share capital of any company, wind up any company, listing any share capital on any stock exchange or refinancing of any of its borrowings;
- (hh) approving the transfer of any shares (whether legally or beneficially) in the capital of any Group Company or the price at which any such transfer occurs (including the Fair Value of any transfer);
- (ii) acquisition, sale and encumbrance of real property and real property-like rights, furthermore the creation of hereditary building rights and disposal thereof;
- (jj) the establishment and dissolution of branches;
- (kk) the conclusion, change or termination of pension agreements;
- (ll) appointing or removing any trustees or managers of any pension scheme for the benefit of current or former officers or employees of the Group; and
- (mm) establishing, varying or terminating any profit sharing scheme or other incentive arrangement for any officers or employees or make in any financial year a bonus payment in excess of EUR 50,000.- to any individual employee or director of any Group Company or bonus payments to employees or director of any Group Company which in aggregate exceed EUR 500,000.- in any financial year;

The actions listed in lit. (a) to (v) require in addition to the approval of the Advisory Committee the approval of at least two Hg Advisors. For as long as the Manager Co-Investor holds 10% or more of the Shares in issue and provided that a consultancy agreement between the Company and the Manager Co-Investor is not terminated by either side, the actions in lit. (a) (only with regard to resolutions regarding a Group Company other than the Company pursuant to article 16.7 (a), 16.7 (c) and 16.7 (g), (b), (d), (f), (g) and (s) shall in addition to the approval of the Advisory Committee also require the approval of the Manager Co-Investor and, after a consultancy agreement between the Company and the Manager Co-Investor is terminated by either side pursuant to article 11.1 the approval of at least one of the Managers.

15.8 The aforementioned list of business acts can be changed at any time by a resolution of the Advisory Committee, provided that at least the Manager Co-Investor and one of the Managers and at least two Hg Advisors have consented to the change.

Chapter IV.- General meeting of Shareholders

Art. 16. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.

16.1 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

16.2 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

16.3 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

16.4 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

16.5 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing or by telegram, telefax, email or any similar means an attorney who need not be a Shareholder.

16.6 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

16.7 Subject to the provisions of the Law, the Shareholders shall decide with (i) a majority of the Shareholders on head count (ii) representing 75% of the issued Shares and in addition the approval of at least the Manager Co-Investor and one of the Managers on the following issues (however, always provided that the obligations of the Shareholders under articles 7.1 and 7.2 or under the Shareholders' Agreement shall be complied with):

- (a) the amendment of the Articles;
- (b) the increase and decrease of the share capital and the issuance of new Shares or options for the acquisition of such Shares other than as may be agreed between the Shareholders;
- (c) allocation of profits to reserve and release or partial release of reserves;
- (d) disposing of assets constituting the business as a whole or any substantial part of its assets constituting the business;
- (e) corporate restructurings of the Company (e.g. merger, split, Company's change of legal form);
- (f) entering by the Company into company agreements such as control agreements or profit and loss transfer agreements; and
- (g) commencing of winding up or liquidation.

Chapter V.- Business year

Art. 17. Business year.

17.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

17.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

17.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office in accordance with the law.

Art. 18. Distribution right of shares.

18.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

18.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's share capital.

18.3 Subject to the provisions of article 5 and to the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers can propose that cash available for remittance be distributed. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken in accordance with article 16.

18.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Art. 19. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 20. Liquidation.

20.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders in accordance with the applicable legal provisions.

20.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

20.3 When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be distributed to the Shareholders pro-rata to their participation in the share capital of the Company.

20.4 A sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 21. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Definitions

For the purpose of these Articles, the following terms shall have the following meaning:

« **Business Day** » shall mean a day, except a Sunday or Saturday, on which banks in Frankfurt am Main are open for business generally;

« **ERISA Investor** » shall mean HgCapital 5 L.P., a limited partnership under the laws of England and Wales whose principal place of business is at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 3ZD, acting through its manager Hg POOLED MANAGEMENT Ltd;

« **Future Managers** » shall mean individuals who will subscribe to further shares in the share capital of the Company and who are or will be employed by the Group;

« **Group** » shall mean the Company and its direct or indirect subsidiary undertakings and participations from time to time (being together the «Group» and each a «Group Company»);

« **HARMS AG** » shall mean HARMS VERMÖGENS AG, registered in Düren under registration number HR B 4608 and having its registered office at Heinrich-Heine-Straße 24 A, 52349 Düren, Germany;

« **Investors** » shall mean (i) HgCapital 5 L.P., a limited partnership under the laws of England and Wales whose principal place of business is at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 3ZD, acting through its manager Hg POOLED MANAGEMENT LTD (the « **ERISA Investor** »), (ii) HgCapital 5 EXECUTIVE CO-INVEST L.P., a limited partnership under the laws of England and Wales whose principal place of business is at Alexander

House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 3ZD, acting through its manager Hg POOLED MANAGEMENT Ltd and (iii) HGT L.P., a limited partnership under the laws of Guernsey whose principal place of business is at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 3ZD, acting through its manager Hg POOLED MANAGEMENT Ltd;

« **Investors' Manager** » shall mean Hg POOLED MANAGEMENT Ltd, Third Floor, Minerva House, 3-5 Montague Close, London SE1 9DH;

« **Law** » shall mean the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time;

« **Loan Notes** » shall mean the loan notes issued by the Company from time to time;

« **Managers** » shall collectively refer to Anton Stumpf of Am Tripser Wäldchen 6, 52511 Geilenkirchen, Germany and Detlef Harms, Heinrich-Heine-Str. 24, 52349 Düren, Germany, each individually being referred to as a «Manager»;

« **Manager Co-Investor** » shall mean Franz-Josef Neumetzler of Pommerotter Weg 16B, 52076 Aachen, Germany;

« **Managers Participation Vehicles** » shall collectively refer to NEUMETZLER GbR and HARMS AG;

« **Manager Shareholders** » shall collectively refer to the Future Managers, the Managers, the Manager Co-Investor and the Managers Participation Vehicles;

« **NEUMETZLER GbR** » shall mean NEUMETZLER & NEUMETZLER VERMÖGENSVERWALTUNGS GbR of Pommerotter Weg 16B, 52076 Aachen, Germany; and

« **Shareholders' Agreement** » shall mean the shareholders' agreement which may from time to time be made between the Company and the persons registered in the books of the Company from time to time as holders of one or more shares of the Company.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Titre I^{er} .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée dénommée SLV ELECTRONIK S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, de souscription ou d'acquisition, de tous titres ou droits de toute sorte par la participation, l'apport, la souscription, la prise définitive ou l'option d'achat, la négociation ou toute autre manière, ou l'acquisition par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que la possession, administration, développement, gestion et disposition de ces detentions d'intérêts.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société ne conclura pas de transactions qui auraient pour conséquence de faire qu'elle effectue une activité commerciale ou de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura pas de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment mais pas uniquement, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, à l'exception d'une offre publique, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- apporter toute assistance financière sous quelque forme que ce soit (y compris mais pas uniquement, les avances, prêts, dépôts d'argent, crédits, garanties ou octroi de sûretés aux Sociétés Apparentées) et conclure toute garantie gage

ou autre forme de sûretés, par engagement personnel ou hypothèque ou charge sur tout ou partie de l'entreprise, des actifs de propriété (présents et futurs) ou par toutes ou partie de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de chacune des Sociétés Apparentées, ou tous directeurs ou agents de la Société et de chacune des Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières si ces opérations permettent d'améliorer les objectifs ci-dessus et d'effectuer toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits dans cet article, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts sociales

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de neuf millions six cent mille euros (EUR 9.600.000,-) représenté par neuf cent soixante mille (960.000) parts sociales de catégorie A1 (les «Parts Sociales de Catégorie A1»), neuf cent soixante mille (960.000) parts sociales de catégorie A2 (les «Parts Sociales de Catégorie A2»), neuf cent soixante mille (960.000) parts sociales de catégorie A3 (les «Parts Sociales de Catégorie A3»), neuf cent soixante mille (960.000) parts sociales de catégorie A4 (les «Parts Sociales de Catégorie A4»), neuf cent soixante mille (960.000) parts sociales de catégorie A5 (les «Parts Sociales de Catégorie A5»), neuf cent soixante mille (960.000) parts sociales de catégorie A6 (les «Parts Sociales de Catégorie A6»), neuf cent soixante mille (960.000) parts sociales de catégorie A7 (les «Parts Sociales de Catégorie A7»), neuf cent soixante mille (960.000) parts sociales de catégorie A8 (les «Parts Sociales de Catégorie A8»), neuf cent soixante mille (960.000) parts sociales de catégorie A9 (les «Parts Sociales de Catégorie A9»), et neuf cent soixante mille (960.000) parts sociales de catégorie A10 (les «Parts Sociales de Catégorie A10»), d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les parts sociales de catégorie A1 à A10 sont ci-après désignés comme étant «les Parts Sociales de Catégorie A». Toute référence faite ci-après à une «part sociale» ou aux «parts sociales» sera interprétée comme une référence à tout ou partie des catégories de parts sociales mentionnées ci-dessus, dépendant du contexte et si cela est applicable, et la même interprétation sera faite en cas de référence à un «associé» ou aux «associés» (ci-après l'«Associé», ensemble les «Associés»).

Chaque catégorie de parts sociales aura les mêmes droits, sauf s'il en est disposé autrement dans les présents statuts. Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des Associés.

5.2 Le capital social de la Société pourra être modifié à tout moment par une résolution des Associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

5.3 Le capital social peut être augmenté par des apports en nature ou/et en espèces.

5.4 Le capital social de la Société pourra être réduit dans les conditions de l'article 16.7 (b) par annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs catégorie(s) de Parts Sociales A, par le rachat/remboursement et l'annulation de toutes les parts sociales émises de cette/ces catégorie(s). Pour les besoins de cet article 5, les termes suivants auront le sens qui leur est associé:

- «Montant Disponible» signifie le montant total des profits réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale augmentés des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué par les pertes reportées et les sommes devant être allouées à une réserve établie suivant les exigences de la loi ou des présents statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents liés à la Période de Catégorie (définie ci-après) concernée (ou Nouvelle Période, le cas échéant).

- «Valeur d'Annulation par Part Sociale» signifie (i) la valeur nominale par Part Sociale A devant être annulée plus (ii) le Montant Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales A émises dans la ou les catégorie/catégories devant être rachetés et annulés.

- «Comptes Intérimaires 2008 de Catégorie A1» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Catégorie A1.

- «Comptes Intérimaires 2009 de Catégorie A2» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Catégorie A2.

- «Comptes Intérimaires 2010 de Catégorie A3» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Catégorie A3.

- «Comptes Intérimaires 2011 de Catégorie A4» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Catégorie A4.

- «Comptes Intérimaires 2012 de Catégorie A5» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Catégorie A5.

- «Comptes Intérimaires 2013 de Catégorie A6» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Catégorie A6.

- «Comptes Intérimaires 2014 de Catégorie A7» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Catégorie A7.

- «Comptes Intérimaires 2015 de Catégorie A8» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Catégorie A8.

- «Comptes Intérimaires 2016 de Catégorie A9» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Catégorie A9.

- «Comptes Intérimaires 2017 de Catégorie A10» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Catégorie A10.

- «Période de la Catégorie» signifie chacune des Périodes de la Catégorie A1, de la Catégorie A2, de la Catégorie A3, de la Catégorie A4, de la Catégorie A5, de la Catégorie A6, de la Catégorie A7, de la Catégorie A8, de la Catégorie A9, et de la Catégorie A10;

- «Comptes Intérimaires» signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente;

- «Date Comptable Intérimaire» signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie pertinente de Parts Sociales de Catégorie(s) A, pourvu que cette date ne puisse être postérieure au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant le début de la date de la période concernée.

5.5 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat/remboursement et l'annulation d'une ou plusieurs catégorie(s) de Parts Sociales A, les détenteurs de parts sociales de la ou des catégories de Parts Sociales remboursée(s)/rachetée(s) et annulée(s) recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

5.6 Chaque catégorie de Parts Sociales A donne droit aux détenteurs de celles ci au pro rata de leur détention dans une telle catégorie au Montant Disponible pour la Période de la Catégorie Concernée à laquelle la catégorie est liée suivant les présents statuts, dans l'hypothèse du rachat d'une telle catégorie.

5.6.1 La période pour les Parts Sociales de Catégorie A1 est la période commençant à la date de constitution de la Société, étant le 5 juillet 2007, et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2008 de la Catégorie A1 (la «Période de la Catégorie A1»).

5.6.2 La période pour les Parts Sociales de Catégorie A2 est la période commençant le jour suivant la Période de la Catégorie A1 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2009 de la Catégorie A2 (la «Période de la Catégorie A2»).

5.6.3 La période pour les Parts Sociales de Catégorie A3 est la période commençant le jour suivant la Période de la Catégorie A2 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2010 de la Catégorie A3 (la «Période de la Catégorie A3»).

5.6.4 La période pour les Parts Sociales de Catégorie A4 est la période commençant le jour suivant la Période de la Catégorie A3 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2011 de la Catégorie A4 (la «Période de la Catégorie A4»).

5.6.5 La période pour les Parts Sociales de Catégorie A5 est la période commençant le jour suivant la Période la Catégorie A4 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2012 de la Catégorie A5 (la «Période de la Catégorie A5»).

5.6.6 La période pour les Parts Sociales de Catégorie A6 est la période commençant le jour suivant la Période de la Catégorie A5 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2013 de la Catégorie A6 (la «Période de la Catégorie A6»).

5.6.7 La période pour les Parts Sociales de Catégorie A7 est la période commençant le jour suivant la Période de la Catégorie A6 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2014 de la Catégorie A7 (la «Période de la Catégorie A7»).

5.6.8 La période pour les Parts Sociales de Catégorie A8 est la période commençant le jour suivant la Période de la Catégorie A7 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2015 de la Catégorie A8 (la «Période de la Catégorie A8»).

5.6.9 La période pour les Parts Sociales de Catégorie A9 est la période commençant le jour suivant la Période de la Catégorie A8 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2016 de la Catégorie A9 (la «Période de la Catégorie A9»).

5.6.10 La période pour les Parts Sociales de Catégorie A10 est la période commençant le jour suivant la Période la Catégorie A9 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2017 de la Catégorie A10 (la «Période de la Catégorie A10»).

5.6.11 Pour éviter tout doute, s'il n'y a eu aucune date de Comptes Intérimaires pour une certaine catégorie, la Période de la Catégorie d'une telle catégorie se terminera au dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de la Période de la Catégorie concernée.

5.6.12 Dans l'hypothèse ou une catégorie de Parts Sociales A n'aura pas été rachetée/remboursée et annulée lors de la Période de la Catégorie concernée, les détenteurs de telle catégorie seront habilités à recevoir, dans l'hypothèse d'un rachat/remboursement et d'une annulation de la catégorie concernée, le Montant Disponible pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui débutera à la date suivant la dernière Période de la Catégorie (ou le cas échéant, la Nouvelle Période d'une nouvelle catégorie la précédant immédiatement) et finira à la Date de Compte Intérimaire des Comptes Intérimaires préparés en vue du rachat/remboursement et de l'annulation d'une telle catégorie de Parts Sociales A, dans

la mesure ou il n'y a eu aucune Date de Compte Intérimaire pour une telle catégorie, la période de la Catégorie pour une telle catégorie se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début d'une telle Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera à la date suivant la Période de la Catégorie A10 et les catégories de Parts Sociales A non rachetées/remboursées et non annulées au cours de leurs périodes suivant les articles 5.4.1 à 5.4.10 dans l'ordre des catégories A1 à A10 (dans la mesure ou elles n'ont pas été rachetées/remboursées et annulées auparavant).

6. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Emission de nouvelles parts sociales.

7.1 Sous réserve de l'article 7.3, en cas d'augmentation de capital social ou toute autre émission de nouvelles Parts Sociales de toute catégorie (qu'il s'agisse de Parts Sociales de Catégorie A1, Parts Sociales de Catégorie A2, Parts Sociales de Catégorie A3, Parts Sociales de Catégorie A4, Parts Sociales de Catégorie A5, Parts Sociales de Catégorie A6, Parts Sociales de Catégorie A7, Parts Sociales de Catégorie A8, Parts Sociales de Catégorie A9 ou Parts Sociales de Catégorie A10 (ensemble les «Parts Sociales»)), les Associés existants auront droit de souscrire à la catégorie de Parts Sociales appropriée dans la mesure où ils détiennent déjà des Parts Sociales de cette catégorie ou pour des Parts Sociales de catégorie connexe, en proportion de leur participation dans la catégorie de Parts Sociales à émettre.

A la demande du Gérant des Investisseurs, les Associés Gérants approuveront les décisions des Associés d'augmenter le capital de la société comme suit:

(a) Si de nouvelles Parts Sociales doivent être émises à un tiers, qui n'est un affilié ou un Associé dans le sens de la section 15 et suivant de la Loi Allemande sur les Sociétés de Capitaux (Aktiengesetz, «AktG») ou un fonds géré conjointement avec tout Associé, en rémunération de l'acquisition d'une entreprise ou d'actifs. Dans ce cas, les Gérants Associés devront renoncer à leur droit de souscription pour les nouvelles Parts Sociales;

(b) Dans la mesure requise en cas d'exigence urgente de capital de la Société (a) dû à (i) une crise financière de la Société telle que la situation dans laquelle les pertes sont égales à plus de la moitié de son capital social ou (ii) afin d'éviter une cause de défaut conformément aux contrats de prêt et (b) qui ne pourra être satisfait que par voie d'une telle augmentation de capital;

(c) Si la société, ou à travers la société toute autre Société de Groupe, requière une augmentation de capital afin d'effectuer une acquisition d'une entreprise ou d'actifs,

Dans le cas de 7.1 (b) et 7.1 (c) ci-dessus, les Associés Gérants renoncent à leur droit de souscription à moins qu'ils ne souscrivent aux nouvelles Parts Sociales dans les cinq jours suivant lesquels la décision des Associés concernant l'augmentation de capital a été prise.

7.2 Les Associés exerceront leurs droits en tant qu'Associés de la Société, dans la mesure où toute mesure capitale et modification des Statuts, en particulier concernant l'émission de nouvelles Parts Sociales conformément à l'article 7.1 (a) et (b) ci-dessus, sont mis en œuvre sans délai.

7.3 Le capital social de la société sera augmenté pour être appliqué à l'émission de Parts Sociales aux Futurs Gérants de sorte que suivant une telle émission les Futurs Gérants détiendront jusqu'à 4% des Parts Sociales alors émises. L'article 7.1 ne s'appliquera pas relativement à l'émission aux Gérants Associés conformément à l'article 7.3 nonobstant qu'en conséquence de cette émission aux Gérants Associés et la détention des Investisseurs dans la Société seront dilués. L'article 7.2 s'appliquera conformément.

8. Transfert des parts sociales.

8.1 Conformément à l'article 189 de la Loi, tout transfert de Parts Sociales à un tiers nécessite l'approbation des Associés représentant 3/4 du capital social.

8.2 Sous réserve de l'article 8.1, toute Part Sociale détenue par ou pour le compte tout Investisseur peut être transféré à toute personne. Les Associés voteront lors d'une assemblée des Associés de la même manière que les Investisseurs afin d'approuver un tel transfert de Parts Sociales.

8.3 Sous réserve de l'article 8.1, à l'exception des transferts autorisés tels que fixés à l'article 8.4 («Cessions Autorisées à un Associé Gérant»), un Associé Gérant ne cédera aucune Part Sociale ou ne cédera aucun intérêt dans aucune Part Sociale sans que le consentement préalable du Gérant des Investisseurs n'ait été obtenu.

8.4 Sous réserve de l'article 8.1, sont des Cessions autorisées à un Associé Gérant:

(a) les cessions en conformité avec l'article 9 (Drag Along);

(b) les cessions en conformité avec l'article 10 (Tag Along);

(c) les cessions en conformité avec l'article 11 (l'Associé Gérant Sortant); et

(d) toute cession de Parts Sociales par un Associé Gérant (i) son époux/épouse, à condition que cet époux/épouse détienne les Parts Sociales en tant que propriétaire apparent pour l'Associé Gérant, (ii) à une société de personnes ou autre entité sociétaire qui est contrôlé directement ou indirectement par l'Associé Gérant, ou son époux/épouse ou enfants adultes dans la mesure où en cas de cession des Parts Sociales à une société fiduciaire de famille, l'Associé Gérant doit avoir droit de représenter cette société fiduciaire de famille.

8.5 Un Associé ne devra pas créer, accepter de créer ou permettre de surgir ou de subsister toute charge, hypothèque, gage, engagement ou aliénation ou autre contrat ou arrangement ayant pour effet de conférer des sûretés sur ses Parts Sociales sans le consentement préalable par écrit du Gérant des Investisseurs.

Art. 9. Drag along.

9.1 Si les Investisseurs souhaitent vendre tout ou partie de leurs Parts Sociales à tout tiers de bonne foi qui ne doit pas obligatoirement être une entreprise affiliée des Investisseurs au sens de la section 15 et suite AktG ou un fonds géré ou conseillé en permanence par la même entité de gérance ou de conseil que celle qui gère ou conseille les Investisseurs et qui doit faire affaire aux conditions de marché avec les Investisseurs («Acquéreurs Drag-Along»), alors les Investisseurs peuvent exiger que tous les Associés («Associés Drag-Along») vendent une proportion de leurs Parts Sociales (à chaque fois de la catégorie respective de Parts Sociales que les Investisseurs souhaitent vendre) («Titres Dragged») égale à la Proportion de l'Investisseur (tels que définis à l'article 9.2.(e) ci-dessous) dans les mêmes termes («Droits Drag-Along») comme suit:

9.2 Pour exercer un Droit Drag-Along, le Gérant des Investisseurs doit envoyer un avis écrit (un «Avis Drag-Along») contenant:

- (a) Nom et adresse de l'Acquéreur Drag-Along;
- (b) Le prix d'achat offert par Part Sociale;
- (c) Les modalités de paiement;
- (d) Tous autres termes et conditions substantiels de l'offre de l'Acquéreur Drag-Along; et
- (e) Les nombre et catégorie des Parts Sociales que l'Investisseur souhaite vendre et la proportion que ces Parts Sociales représentent sur le nombre total de Parts Sociales détenues par les Investisseurs (la «Proportion de l'Investisseur»).

9.3 Dans les 20 Jours Ouvrés suivant la réception de l'Avis Drag-Along (où à la dernière date telle qu'indiquée dans l'Avis Drag-Along dans la limite de 30 Jours Ouvrés suivant la réception de l'Avis Drag-Along), chaque Associé Drag-Along vendra ses Titres Dragged à l'Acquéreur Drag-Along selon les termes et conditions fixés dans l'Avis Drag-Along.

9.4 Chaque Associé prendra toutes les dispositions nécessaires pour la vente à l'Acquéreur Drag-Along après l'exercice du Droit Drag-Along, conformément à cet article, le Gérant des Investisseurs est (comme sûreté de l'exécution de toutes les obligations des Associés selon le Droit Drag-Along) par la présente irrévocablement et inconditionnellement nommé mandataire réel et légal des Associés, aux fins de l'acceptation de l'offre contenue dans l'Avis Drag-Along et pour exécuter le transfert des Titres Dragged. La Société est autorisée irrévocablement à recevoir l'argent de l'acquisition pour le compte des Associés et fera en sorte que l'Acquéreur Drag-Along soit enregistré dans le registre des membres de la Société en tant que détenteur de toutes Parts Sociales transférées. Le gérant des Investisseurs est déchargé des restrictions de la section 181 BGB.

9.5 Si par voie de fait ou d'omission de l'Acquéreur Drag-Along ou des Investisseurs le transfert n'est pas accompli dans les 30 Jours Ouvrés à compter de la réception de l'Avis Drag-Along, alors chaque Associé Drag-Along ne sera plus tenu de vendre conformément à l'Avis Drag-Along.

Art. 10. Tag-Along.

10.1 Si les Investisseurs ont l'intention de vendre tout ou partie de leurs Parts Sociales à tout tiers de bonne foi qui ne doit pas obligatoirement être une entreprise affiliée des Investisseurs au sens de la section 15 et suite AktG ou un fonds géré ou conseillé en permanence par la même entité de gérance ou de conseil que celle qui gère ou conseille les Investisseurs, alors le Gérant des Investisseurs fournira un avis écrit aux Associés («Associés Tag-Along») pour les informer de la vente envisagée et des termes substantiels de cette offre («Avis Tag-Along»). Conformément au contenu de cet Avis Tag-Along, l'article 9.2 s'appliquera de manière analogue.

10.2 Dans les 20 Jours Ouvrés suivant la réception de l'Avis Tag-Along, chaque Associé Tag-Along pourra exiger par écrit du Gérant des Investisseurs que ses Parts Sociales («Titres Tag-Along») soient vendus dans les mêmes proportions et les mêmes termes (le «Droit Tag-Along»).

10.3 Si l'Associé omet de notifier au Gérant des Investisseurs par écrit dans les 20 Jours Ouvrés suivant la réception de l'Avis Tag-Along son intention de vendre ses Titres Tag-Along, il ne peut plus demander la vente des ses Titres Tag-Along à l'acquéreur nommé dans l'Avis Tag-Along.

10.4 Afin d'éviter tout doute, les articles 10.1 à 10.3 ne s'appliqueront pas si la proportion de l'Investisseur est inférieure à 50% ou si les Investisseurs ont l'intention de transférer leurs Parts Sociales à un investisseur, pour des raisons de syndication, ou à un Gérant Futur.

Art. 11. Associé gérant sortant.

11.1 Si (i) le contrat de conseil entre le Co-Investisseur Gérant et la société devait être résilié par toute partie avant la fin du terme contractuellement prévu; (ii) le Co-Investisseur Gérant cesse de fournir ses services conformément au contrat de conseil avant la fin du terme contractuellement prévu (y compris, pour éviter tout doute, pour cause de décès); ou (iii) le Co-Investisseur Gérant est en infraction substantielle du contrat de conseil, sans remédier à cette infraction en temps voulu,

(a) Le Co-Investisseur Gérant ne sera plus autorisé à faire partie du Comité de Consultation (tel que défini à l'article 15) et devra présenter sa démission avec effet immédiat; et

(b) Toutes Parts Sociales détenues par le Co-Investisseur Gérant ou NEUMETZLER GbR et toute personne qui a des parts dérivées de l'un des ces deux derniers seront soumises à un vote de telle sorte que les votes relatifs à ces Parts Sociales seront exercés uniquement conformément aux instructions du Co-Investisseur Gérant.

11.2 Si (i) le contrat de service de tout Gérant ou Futur Gérant avec une Société du Groupe est résilié (y compris, pour éviter tout doute, pour cause de décès) ou (ii) ou si toute partie donne son préavis dans le contrat de service entre un Gérant ou un Futur Gérant et une Société du Groupe, et le Gérant ou Futur Gérant en cause est pour la durée restante du contrat de services irrévocablement libéré de ses fonctions (unwiderruffliche Freistellung), la Société (ou toute personne nommée par le Gérant des Investisseurs, à condition que la Société garantisse le paiement par ce nomme (le «Nomine d'Option»)) aura à la résiliation ou si elle intervient plus tôt, à la date de la libération de ses fonctions (la «Date de Résiliation») le droit d'acquérir (l'«Option d'Achat de Parts Sociales») toutes les Parts Sociales (mais pas moins que toutes les Parts Sociales) détenues par le Gérant concerné ou le Gérant futur concerné et/ou détenues par toute personne qui a acquis des Parts Sociales auprès de lui (les «Parts Sociales du Sortant»). L'article 11.1 devra alors s'appliquer en conséquence.

11.3 La Société ou le Nomine d'Option exercera l'Option d'Achat de Parts Sociales en délivrant un avis écrit au Gérant ou au Gérant Futur en cause (le «Sortant»)

11.4 Immédiatement après l'exercice de l'Option d'Achat de Parts Sociales, toute Part Sociale détenue par le Sortant et toute personne qui a acquis des Parts Sociales auprès de lui fera l'objet d'un vote de telle sorte que les votes relatifs à ces Parts Sociales seront exercés exclusivement selon les instructions du Gérant des Investisseurs.

11.5 Les Parties devront conclure un contrat de cession portant sur les Parts Sociales du Sortant dans un délai de 20 Jours Ouvrés suivant la date de l'avis exerçant l'Option d'Achat de Parts Sociales. Le Gérant, ou le Futur Gérant et/ou toute personne qui a acquis auprès de lui des Parts Sociales du Sortant (les «Vendeurs Sortants») devront garantir l'acquéreur qu'à la date du transfert ils sont les seuls propriétaires légaux et bénéficiaires des Parts Sociales du Sortant, et que les Parts Sociales du Sortant ne sont grevées par les droits d'aucun tiers.

11.6 Le prix d'acquisition à payer par l'acquéreur aux Vendeurs Sortants pour les Parts Sociales du Sortant sera calculé ainsi:

(a) Si le Gérant ou le Futur Gérant est un Mauvais Sortant (tel que défini à l'article 11.7 infra), le prix d'acquisition pour les Parts Sociales du Sortant sera fixé selon le plus faible des deux montants suivants: le Prix d'Acquisition et la Valeur Marchande de la Société (tels que définis à l'article 11.7 (c) et 11.7(d) infra); ou

(b) Si le Gérant ou le Futur Gérant est un Bon Sortant (tel que défini à l'article 11.7 (b) infra), le prix d'acquisition sera fixé à la Valeur Marchande de la Société.

11.7 Pour la compréhension de cette clause:

(a) Un «Mauvais Sortant» désigne un Gérant ou un Futur Gérant dont les fonctions prennent fin et qui n'est pas un Bon Sortant,

(b) Un «Bon Sortant» désigne soit (a) un Gérant ou un Futur Gérant dont les fonctions prennent fin (i) en raison de son décès ou d'une maladie de longue durée ou de son invalidité (Erwerbsminderung i.S.d. §240 Abs.2, 241 SGB VI oder Berufsunfähigkeit i.S.d. §§240 Abs. 2, 241 SGB VI des Managers) (ii) car il atteint l'âge normal de la retraite ou (b) un Gérant ou un Futur Gérant dont il a été mis fin aux fonctions de façon abusive (de façon abusive ayant la signification suivante: aus Gründen, die (i) weder einen wichtigen Grund i.S.d. §626 BGB darstellen noch (ii) in einem trotz eines vorherigen schriftlichen Hinweises fortgesetzten vertragswidrigen Verhalten des Managers begründet sind) ou (c) un Gérant ou un Futur Gérant qui est employé par une société du Groupe autre que la Société et dont les parts sociales sont transférées à un tiers qui n'est pas affilié au Groupe au sens des sections 15 et AktG, sous condition que le Gérant ou le Futur Gérant ne soit plus employé par aucune autre Société du Groupe suite à ce transfert;

(c) La «Valeur Marchande de la Société» correspond au prix par Part Sociale au moment de la Date de Résiliation calculé de la façon suivante:

$9 \times \text{EBITDA} - \text{Dettes} + \text{Cash} / \text{Total Shares}$

Sachant que:

«Dettes» signifie l'ensemble de (i) toutes les dettes du Groupe relatives aux emprunts avec intérêts comprenant le Total des Prêts Associés et (ii) la valeur comptable telle que définies par les normes IFRS en vigueur édictées régulièrement par le Comité des Normes Comptables International de toutes les charges de retraites du Groupe, toutes ces dettes devant être déterminées à la date du dernier jour de l'année fiscale du Groupe qui s'achève immédiatement avant la Date de Résiliation;

«EBITDA» signifie les profits consolidés des Sociétés du Groupe avant déduction des intérêts, impôt sur le revenu, dépréciation et amortissement relatifs à l'année fiscale du Groupe qui s'achève immédiatement avant la Date de Résiliation calculés par rapport à l'IFRS;

«Total des Prêts Associés» signifie le montant global de tous les prêts concédés par les associés dont la Société est redevable au dernier jour de l'année sociale du Groupe qui s'achève immédiatement avant la Date de Résiliation;

«Cash» signifie le montant cumulé (i) de la trésorerie, des dépôts effectués à la Banque Centrale, les soldes créditeurs auprès des institutions de crédit et toute autre institution financière, et les chèques entrant dans le champ de l'article §266(2) B. IV. du code de commerce allemand, (ii) des valeurs générées par les immobilisations et autres prêts entrant

dans le champ de l'article §266(2) A. III. 4 et 5 du code de commerce allemand, et les valeurs générées par l'actif circulant entrant dans le champ de l'article §266(2) B. III. du code de commerce allemande et (iii) toutes les créances avec intérêts du Groupe à l'exception des créances attachées aux livraisons et services; et

«Total des Parts Sociales» signifie le nombre total des Parts Sociales délivrées à la Date de Résiliation.

A défaut d'accord entre le Gérant des Investisseurs et le Gérant ou le Futur Gérant concerné, la Valeur Marchande de la Société devra être déterminée par une banque d'investissement ou par un cabinet comptable désigné conjointement. Si les Parties ne peuvent se mettre d'accord sur la désignation de la banque d'investissement ou du cabinet comptable, cette désignation sera faite par l'Institut des Experts-Comptables Certifiés (Institut des Wirtschaftsprüfer e.V.) à Düsseldorf. La banque d'investissement ou le cabinet comptable désigné sera considéré comme expert et non comme arbitre, et sauf erreur grossière, sa décision devra être définitive et obligatoire pour les parties.

(d) «Prix d'Acquisition» signifie les fonds de souscription (y compris les primes d'émission le cas échéant) versés par un Gérant ou un Futur Gérant pour les Parts Sociales du Sortant auxquelles il a souscrit.

11.8 Le prix d'acquisition devra être payé dans les trois mois suivant le jour où il est fixé comme le prévoit la présente clause. Les Parts Sociales du Sortant seront transférées à la Société ou le Nomine d'Option, selon le cas, sous réserve d'effectuer le paiement du prix d'acquisition (Zug um Zug).

Chapitre III. - Gérance

Art. 12. Conseil de Gérance.

12.1 La Société est dirigée par deux ou plusieurs gérants nommés et révoqués par une résolution des Associés représentant au moins une simple majorité des votants régulièrement adoptée au cours d'une assemblée des Associés. Les Gérants formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Les gérants ne doivent pas nécessairement être Associés. Les gérants peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans juste motif, par une résolution du (des) Associé (s).

12.2 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et toutes opérations conformes à l'objet social et pourvu que les dispositions du présent article soient respectées.

12.3 Envers les tiers, la Société peut être valablement engagée par la signature conjointe de deux des gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par deux des gérants.

13. Réunions du Conseil de Gérance.

13.1 Le Conseil de Gérance adopte ses décisions sous forme de résolutions. Le Conseil de Gérance doit avoir un quorum si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les réunions du Conseil de Gérance sont appelées par tout manager et seront tenues à Luxembourg, aussi souvent que le requiert l'intérêt de la Société et au moins dix fois par an. Chaque manager a le droit de demander à ce qu'une réunion soit tenue. Chaque manager recevra une convocation écrite à toutes les réunions du Conseil de Gérance présentant tous les points de l'ordre du jour au moins cinq jours ouvrés à l'avance. Les résolutions du Conseil devront être adoptées à la majorité simple des votes exprimés, étant précisé que les décisions du Conseil de Gérance devront toujours être adoptées après consultation du Comité de Consultation.

13.2 Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions, sans convocation préalable, lorsque tous les gérants sont présents au Luxembourg ou représentés et ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.

13.3 Tout gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit, par télégramme, par télécopie, par e-mail ou par lettre un autre gérant comme son représentant. Afin d'éviter tout doute, un gérant peut représenter plusieurs gérants. Un gérant peut aussi nommer un autre gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

13.4 L'utilisation de techniques de vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres gérants participant, qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque gérant participant sera considéré être présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

13.5 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être contenue dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

13.6 Les procès-verbaux de la réunion du Conseil de Gérance doivent être signés par tous les gérants présents à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout gérant ou toute personne nommée par tout gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

14. Délégation et représentant du Conseil de Gérance.

14.1 Deux des gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs représentants ad hoc.

14.2 Deux des gérants fixeront les responsabilités et la rémunération, le cas échéant, de ce représentant, ainsi que la période de la représentation et toute autre condition nécessaire de son mandat.

Art. 15. Comité de Consultation.

15.1 Un comité de consultation (le «Comité de Consultation») sera mis en place dans la Société et sera composé de six membres qui seront nommés et révoqués par une résolution des Associés représentant au moins une simple majorité des Parts Sociales émises; quatre d'entre eux seront nommés pour leur désignation et leur révocation par le Gérant des Investisseurs en tant que «Consultant AG», l'un d'entre eux sera nommé pour sa désignation et sa révocation par le Co-Investisseur Gérant, et l'un d'entre eux sera nommé pour sa désignation et sa révocation par Anton Stumpf, étant entendu qu'en ce qui concerne la désignation ou la révocation des membres du Comité de Consultation, les Associés sont dans l'obligation de voter conformément aux nominations. Une résolution des Associés votée à la majorité des 70% des Parts Sociales émises est obligatoire pour décider de l'augmentation du nombre des membres du Conseil au-delà de six membres. Le Gérant des Investisseurs aura également le droit de proposer par écrit à la Société l'un des membres du Comité de Consultation en tant que président du Comité de Consultation (le «Président»). Les membres du Comité de Consultation sont élus pour quatre ans.

15.2 Le Comité de Consultation doit conseiller les gérants de la Société dans tous les domaines qui relèvent de la compétence des gérants. Le Comité de Consultation sera titulaire des droits de décision définis dans le Pacte d'Associé. Le Comité de Consultation n'a pas le pouvoir et ne peut pas prendre de décisions de gestion.

15.3 L'Investisseur ERISA a la possibilité, par demande écrite adressée à la Société au nom des Associés, de demander que soit nommée ou révoquée une personne de son choix en tant que membre du Comité de Consultation (le «Consultant ERISA»). Les Associés doivent obtenir la nomination ou la révocation d'un Consultant ERISA par une résolution des Associés dans le respect des lois applicables et des Statuts sans délai excessif après réception d'une telle notification. Si l'Investisseur ERISA a exercé son droit de nomination d'un Consultant ERISA, le Consultant ERISA sera l'un des six membres du Comité de Consultation et sera réputé être un Consultant Hg.

15.4 Le Comité de Consultation devra se réunir physiquement et au Luxembourg, aussi souvent que le requiert l'intérêt de la Société et au moins dix fois par an. Tout membre du Comité de Consultation peut demander que soit tenue une réunion du Comité de Consultation. Chaque membre du Comité de Consultation reçoit une convocation écrite de toutes les réunions du Comité de Consultation, qui doit indiquer tous les éléments de l'ordre du jour, au moins cinq Jours Ouvrés à l'avance. Le Comité de Consultation prend ses décisions par voie de résolutions. Le quorum du Comité de Consultation est satisfait seulement si au minimum cinq membres du Comité, présents ou représentés, prennent part à la résolution et que deux d'entre eux soient des Consultants Hg. Si ce quorum n'est pas atteint, un second Comité de Consultation peut être convoqué par convocation écrite dans un délai de dix Jours Ouvrés; où alors il ne sera pas tenu compte du quorum par rapport au nombre de membres du Comité de Consultation participant à la résolution qui statue sur les points de l'ordre du jour de la réunion du Comité de Consultation, sous réserve toutefois que l'un des Consultants Hg ait participé à la réunion. Le Comité de Consultation peut statuer uniquement sur les points qui correspondent à l'ordre du jour de la réunion.

15.5 Sauf disposition contraire prévue au Pacte d'Associés, les résolutions du Comité de Consultation sont décidées à la majorité simple des votes exprimés. Dans l'hypothèse d'un nombre égal de vote, le vote du Président est décisif.

15.6 Le Gérant des Investisseurs a le droit de nommer un observateur qui assiste aux réunions du Comité de Consultation.

15.7 Sous réserve des dispositions prévues par la Loi, les actes suivants pris par le Conseil de Gérance qui concernent une Société du Groupe nécessitent l'accord préalable du Comité de Consultation:

- (a) Les résolutions qui concernent une Société du Groupe autre que la Société en application de l'article 16.7(a) à 16.7(g);
- (b) Toute modification du Pacte d'Associés qui peut intervenir entre la Société et les Associés;
- (c) L'enregistrement de tout transfert de Parts Sociales (autre que tel qu'il est autorisé par les Statuts de la Société);
- (d) L'interruption ou tout changement quel qu'il soit dans la nature générale ou la localisation géographique de l'activité exercée à la présente date;
- (e) La poursuite de toute activité sauf au travers de S.L.V. ELEKTRONIK GmbH, et les filiales qu'elle détient entièrement, ou la prise de participation, la sortie, ou tout mouvement en termes de participation dans toute association ou autre association non enregistrée (à l'exception des syndicats professionnels);
- (f) La modification du plan d'activité tel qu'il a été mis en place dans le livre des finances daté du 17 avril 2007 préparé par KPMG à la page 85 et l'adoption d'un nouveau plan d'activité vis-à-vis du Groupe (le «Plan d'Activité») et toute modification apportée aux opinions, intentions, projections et prévisions contenus dans ce Plan d'Activité ou toute modification des données sur lesquelles elles sont basées;
- (g) La fusion avec une société autre qu'une Société du Groupe ou toute autre transformation légale;
- (h) L'acquisition, la cession ou le nantissement de toute autre activité ou de toute participation;
- (i) La prise d'intérêts (en son nom propre ou pour le compte d'un tiers) dans le capital social, dans des emprunts sociaux, ou dans des instruments convertibles en parts sociales de toute société;
- (j) La création, l'émission ou le fait de laisser créer toute forme de titre rapportant des intérêts (autre qu'un privilège sur des biens généré par une opération juridique à l'occasion de la conduite ordinaire des affaires et qui garantit des

sommes dont le retard de paiement ne dépasse pas 30 jours) attachés à toute part sociale de ses biens ou actifs ou du capital souscrit mais non appelé ou encore la création ou l'émission d'obligations et de parts sociales de préférence;

(k) La création, la modification, l'extension ou le rachat des dettes d'un tiers, en particulier les contrats de cautionnement (Bürgschaften), les garanties, les transactions de Bourse, les futures transactions ou tout autre transaction spéculative qui ne sont pas par nature habituelles;

(l) Apporter toute modification matérielle à un accord de prêt, ou renoncer à une condition relative à ces prêts, rembourser volontairement de manière anticipée toute somme prêtée dans le cadre d'un accord de prêt ou refinancer toute somme prêtée dans le cadre d'un accord de prêt;

(m) Opérer ou notifier toute modification, renonciation à une disposition ou un droit établis par l'accord de cession de parts sociales par BLITZ 07-336 GmbH;

(n) La souscription et l'octroi de prêts ou toute autre opération ayant un effet similaire (notamment, entre autres, l'affacturage, les rabats sur facture, l'achat-vente à crédit, le crédit-bail, les ventes à crédit ou conditionnelles, ou tout autre emprunt hors bilan), qui n'a pas été prévu expressément dans les accords de prêt ou modifier matériellement les termes de tout accord de crédit, si le total de la somme impayée de temps en temps (y compris des sommes attribuables au capital selon les pratiques comptables appliquées) excède EUR 100.000,-;

(o) La nomination et la révocation de toute personne en tant que directeur exécutif de toute Société du Groupe;

(p) La nomination et la révocation des auditeurs;

(q) La modification des méthodes comptables;

(r) La conclusion, la modification ou la résiliation de contrats de travail ou de collaboration avec un Associé Gérant et/ou, dans la mesure où la rémunération excède EUR 100.000,- par an, avec tout dirigeant exécutif ou salarié-clé (leitende Angestellte) d'une Société du Groupe;

(s) La conclusion, la modification matérielle ou la résiliation de toute transaction ou accord (qu'il constitue ou non un contrat et comprenant, entre autres, tout don ou prêt, ou encore l'octroi d'une autorisation du Conseil ou tout autre autorisation dans le cadre d'un accord de service):

(i) Avec tout Gérant et/ou Investisseur et/ou Gérant des Investisseurs; ou

(ii) Avec toute personne ou société connectée à l'un d'entre eux; ou

(iii) Dans laquelle le Gérant ou toute autre personne a un intérêt,

Excepté pour toute transaction pour laquelle un accord de service a prévu une disposition spécifique;

(t) L'initiation d'une dissolution ou d'une liquidation d'une Société du Groupe;

(u) Toute distribution de dividendes ou toute distribution de toute sorte;

(v) La cession ou l'offre publique d'une Société du Groupe;

(w) La vente d'actifs (excepté les ventes qui font partie des opérations d'administration courante) lorsque le volume total de cette vente excède EUR 100.000,-;

(x) La conclusion, la modification matérielle ou la résiliation de tout contrat de bail, de licence, de location ou tout autre accord similaire, excepté lorsqu'un tel acte est inclus dans le Plan d'Activité annuel et que la valeur d'un tel acte est à moins de EUR 200.000,- de la valeur qui lui est imputée dans le Plan d'Activité annuel et que les parties ont négocié sur un pied d'égalité;

(y) La détermination ou la modification du plan financier et d'investissement pour l'année fiscale suivante du Groupe (le «Budget») à condition que le Budget soit considéré comme modifié uniquement si la décision de gestion occasionne un amendement de tout montant fixé par le Budget supérieur à EUR 200.000,-;

(z) L'engagement d'une procédure devant un tribunal d'état ou devant un tribunal arbitral lorsque les sommes litigieuses excèdent EUR 250.000,- et la signature d'une transaction suite à ces procédures;

(aa) La conclusion, la modification ou la résiliation de contrats d'une durée supérieure à deux ans ou mettant à la charge d'une Société du Groupe des obligations de plus de EUR 200.000,- par année fiscale;

(bb) Toute modification matérielle de toutes les polices d'assurances;

(cc) Toute conclusion d'un engagement à long terme par toute Société du Groupe au-delà de EUR 200.000,-;

(dd) L'engagement de tout conseiller (autre que les conseillers attachés à la conduite normale des affaires);

(ee) La délégation de tout pouvoir par les dirigeants à un comité ou à un tiers;

(ff) Former une demande ou soumettre un plan d'activité ou toute autre information à une institution financière ou une autre tierce partie dans l'objectif d'obtenir un financement ou toute forme d'assistance financière;

(gg) Engager des discussions ou des négociations en vue d'entreprendre une activité nouvelle ou de changer le champ d'activité, la cession de toute partie substantielle de ses actifs et/ou activités, l'acquisition des actifs, de l'activité ou des parts de toute société, la liquidation de toute société, l'introduction sur un marché boursier de tout capital social ou le refinancement de l'un de ses emprunts;

(hh) L'approbation des transferts de parts sociales (qu'il soit légal ou économique) dans toute Société du Groupe ou l'approbation du prix fixé pour ce transfert de parts sociales (y compris la Valeur Marchande de tout transfert);

(ii) L'acquisition, la cession et le nantissement des biens immobiliers ou de tout droit réel immobilier, ainsi que la création de droits héréditaires de construction et leur cession;

(jj) La mise en place et la disparition de secteurs d'activités;

(kk) La conclusion, la modification et la résiliation d'accords sur les retraites;

(ll) La nomination ou la révocation d'administrateurs ou de gérants de tout plan de retraite accordé aux anciens salariés ou dirigeants du Groupe;

Et

(mm) La mise en place, la modification ou la résiliation de tout plan de participation aux bénéficiaires ou tout autre plan d'intéressement accordé aux dirigeants et aux employés ou le fait de verser lors d'une année fiscale un bonus au-delà de EUR 50.000,- à tout salarié individuel ou dirigeant de toute Société du Groupe, ou un bonus versé aux salariés et dirigeants de toute Société du Groupe dont le montant total excède EUR 500.000,- lors d'une année fiscale.

Les actions énumérées aux points (a) à (v) doivent, en sus de l'autorisation du Comité de Consultation, recueillir l'autorisation d'au moins deux Consultants Ag. Aussi longtemps que le Co-Investisseur Gérant détient 10% ou plus des Parts Sociales émises et à condition que l'accord de conseil entre la Société et le Co-Investisseur Gérant ne soit pas résilié par l'une ou l'autre des parties, les actions du point (a) (selon en rapport avec les résolutions concernant une Société du Groupe autre que la Société prises dans le champ de l'articles 16.7 (a), 16.7 (c), 16.7 (g), (b), (d), (f), (g), et (s) doivent, en sus de l'autorisation accordée par le Comité de Consultation, recueillir également l'autorisation du Co-Investisseur Gérant et, après qu'un contrat de conseil entre la Société et le Co-Investisseur Gérant est résilié par l'une ou l'autre des parties dans le cadre de l'article 11.1, l'autorisation d'au moins deux Gérants.

15.8 La liste susmentionnée de toutes les actions peut être modifiée à tout moment par une résolution du Comité de Consultation, à condition qu'au moins le Co-Investisseur Gérant et l'un des Gérants et au moins deux Conseillers Hg ait donné leur accord pour la modification.

Chapitre IV.- L'Assemblée Générale des Associés

16. Pouvoirs des Associés - Votes.

16.1 Chaque Associé peut prendre part aux décisions indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque Associé a des droits de vote proportionnels à sa participation. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

16.2 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée peut être tenue valablement sans convocation préalable.

16.3 S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des Associés doivent être prises lors d'une assemblée convoquée conformément aux dispositions légales applicables.

16.4 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé peut recevoir le texte des décisions à prendre et exprimer son vote par écrit.

16.5 Un Associé peut être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit, télégramme, télécopie e-mail ou tout moyen similaire, un mandataire qui ne doit pas nécessairement être un Associé.

16.6 Les décisions collectives sont valablement prises seulement dans la mesure où elles sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social.

16.7 Sous réserve des dispositions prévues par la Loi, les Associés doivent décider avec (i) une majorité en nombre d'Associés (ii) représentant 75% des Parts Sociales émises avec par ailleurs l'accord d'au moins le Co-Investisseur Gérant et un des Gérants, pour les questions suivantes (sachant que dans tous les cas, les obligations des Associés établies aux articles 7.1 et 7.2 ou contenues dans le Pacte d'Associés doivent toujours être respectées):

(a) La modification des statuts;

(b) L'augmentation et la réduction du capital social et l'émission de nouvelles Parts Sociales ou options d'achat de Parts Sociales autres que celles décidées entre Associés;

(c) L'affectation des bénéficiaires à la réserve et la libération en tout ou partie de la réserve;

(d) La vente des actifs constituant l'activité entière de l'entreprise, ou toute partie substantielle des actifs constituant l'activité de l'entreprise;

(e) Toute restructuration dans la structure sociale (par ex., fusion, scission, changement de forme sociale);

(f) La signature de tout accord tel qu'un accord de contrôle ou un accord de transfert des pertes et profits; et

(g) La décision de dissolution ou de liquidation.

Titre V.- Exercice social

17. Exercice social.

17.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

17.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

17.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social conformément à la Loi.

18. Droit de distribution des parts sociales.

18.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

18.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

18.3 Sous réserve des dispositions de l'article 5 et dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société, tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués. La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise dans les formes prévues à l'article 16.

18.4 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'(les) associé(s).

Titre VI.- Liquidation

19. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un des Associés.

20. Liquidation.

20.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés conformément aux dispositions légales applicables.

20.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

20.3 Quand la liquidation de la Société est terminée, les actifs de la Société vont être distribués aux Associés en fonction de leur participation dans le capital social de la Société.

20.4 Un Associé Unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, assumant personnellement tous les actifs et passifs, connus ou inconnus de la Société.

Titre VII.- Loi applicable

21. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Définitions

Pour les présents Statuts, les termes suivants auront la signification suivante:

« **Associés Gérants** » se réfère collectivement aux Futurs Gérants, aux Gérants, au Co-Investisseur Gérant et aux Véhicules de Participation des Gérants;

« **Bons d'Emprunt** » signifie les bons d'emprunt («loan notes») émis périodiquement par la Société;

« **Co-Investisseur Gérant** » désigne Franz-Josef Neumetzler de Pommerotter Weg 16B, 52076 Aachen, Allemagne;

« **ERISA Investor** » signifie HgCapital 5 L.P., une «limited partnership» constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège d'activité principal est situé à Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Iles Anglo-Normandes, GY1 3ZD, agissant par l'intermédiaire de son gérant Hg POOLED MANAGEMENT Ltd;

« **Futurs Gérants** » signifie toute personne qui souscrita à de nouvelles parts sociales dans le capital social de la Société et qui sont ou seront employés par le Groupe;

« **Gérants** » désigne collectivement Anton Stumpf, Am Tripser Wäldchen 6, 52511 Geilenkirchen, Allemagne, et Detlef Harms, Heinrich-Heine-Str. 24, 52349 Düren, Allemagne, chacun étant désigné individuellement comme «Gérant»;

« **Gérant des Investisseurs** » signifie HG POOLED MANAGEMENT Ltd, Third Floor, Minerva House, 3-5 Montague Close, London SE1 9DH;

« **Groupe** » signifie la Société et ses activités et participations directes et indirectes qu'elle effectue de temps en temps dans des filiales (ensemble le «Groupe» et chacune d'entre elles une «Société du Groupe»);

« **HARMS AG** » signifie HARMS VERMÖGENS AG, immatriculée à Düren sous le numéro HR B 4608 et dont le siège social est situé à Heinrich-Heine-Strasse 24 A, 52349 Düren, Allemagne;

« **Investisseurs** » signifie (i) HG CAPITAL 5 L.P., une «limited partnership» existant sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège d'activité principal est situé à Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Iles Anglo-Normandes, GY1 3ZD, agissant par l'intermédiaire de son gérant Hg POOLED MANAGEMENT Ltd (the « **ERISA Investor** »), (ii) Hs CAPITAL 5 EXECUTIVE CO-INVEST L.P., une «limited partnership» existant sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège d'activité principal est situé à Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Iles Anglo-Normandes, GY1 3ZD, agissant par l'intermédiaire de son gérant Hg POOLED MA-

NAGEMENT Ltd et (iii) HGT L.P., une «limited partnership» existant sous les lois de Guernsey, dont le siège d'activité principal est situé à Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Iles Anglo-Normandes, GY1 3ZD, agissant par l'intermédiaire de son gérant Hg POOLED MANAGEMENT Ltd;

« **Jour Ouvré** » signifie un jour autre que le samedi et le dimanche pendant lequel les banques de la Francfort-sur-le-Main sont ouvertes au commerce en général;

« **Loi** » signifie la Loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée;

« **NEUMETZLER GbR** » signifie NEUMETZLER & NEUMETZLER VERMÖGENSVERWALTUNGS GbR of Pommerotter Weg 16B, 52076 Aachen, Allemagne;

« **Pacte d'Associés** » signifie le pacte d'associés qui peut périodiquement être conclu entre la Société et les personnes enregistrées au registre des associés de la Société en tant que détenteurs d'une ou plusieurs parts de la Société; et

« **Véhicules de Participation des Gérants** » se réfère collectivement à NEUMETZLER GbR et HARMS AG.

Référence de publication: 2008010893/5770/1528.

(070176107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Stefano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4027 Esch-sur-Alzette, 5-7, place Benelux.

R.C.S. Luxembourg B 100.235.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008011332/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02944. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Moto Corse, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7562 Mersch, 28, rue des Acacias.

R.C.S. Luxembourg F 7.486.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Henri Streicher
2. Nico Rasque
3. Jean-François Noel

et tous ceux qui seront considérés ultérieurement comme membres, il est formé une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928 et les présents statuts.

1. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association sans but lucratif porte la dénomination de MOTO CORSE

Art. 2. L'association a pour objet la pratique et le développement du sport motocycliste, la participation sur des manifestations de motos, essais, démonstrations, entraînements et courses sur terrains et circuits nationaux et internationaux, ainsi que d'autres activités similaires.

Art. 3. L'association a son siège social à L-7562 Mersch, 28, rue des Acacias. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du comité.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association MOTO CORSE asbl.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au comité, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision.

Le comité décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres est de 3 (trois) personnes et le maximum est illimité.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au comité. Est réputé démissionnaire tout membre qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 30 jours à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout membre peut être exclu par le comité: - en cas d'infraction grave aux présents statuts, - en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par les membres du comité.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des 2/3 (deux tiers) des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du comité, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association. Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de 2/3. (deux tiers) des membres présentes ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un comité composé de 3 (trois) membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis. La durée de leur mandat est de 3 (trois) ans. Les membres du comité désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des membres du comité sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du comité sont rééligibles.

Art. 13. Le comité se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le comité doit se réunir à la demande de 2/3 (deux tiers) de ses membres ou à la demande de son président. Les membres du comité sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de 2 (deux) membres du comité engage l'association.

Art. 15. Le comité peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

VI. Contributions et cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de déstement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le comité établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins 2/3 (deux tiers) des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

H. Streicher / N. Rasque / J.-F. Noel.

Référence de publication: 2008011629/8540/87.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM05138. - Reçu 245 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

COMINHOLDING, Compagnie Internationale Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 16.404.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008011499/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04154. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

RepcO 32 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 126.423.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Luxembourg le 19 novembre 2007

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 19 novembre 2007 que:

1. M. Derek Mc Donald, né le 9 août 1967 à Paisley, Ecosse, demeurant 8 Glen Sannox Grove, Craigmarnloch, UK-Cumbernauld G68 0GH, a démissionné de ses fonctions d'administrateur B de la Société, avec effet immédiat.

2. M. Stuart Watson, né le 15 août 1964 à Lahore, Pakistan, banquier, demeurant 4 Manse Road, Dollar, Clackmannanshire, FK14 7AJ, Ecosse, a été nommé administrateur B avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera tenue en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008011820/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03024. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

RepcO 31 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 126.175.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Luxembourg le 19 novembre 2007

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 19 novembre 2007 que:

1. M. Derek Mc Donald, né le 9 août 1967 à Paisley, Ecosse, demeurant 8 Glen Sannox Grove, Craigmarnloch, UK-Cumbernauld G68 0GH, a démissionné de ses fonctions d'administrateur B de la Société, avec effet immédiat.

2. M. Stuart Watson, né le 15 août 1964 à Lahore, Pakistan, banquier, demeurant 4 Manse Road, Dollar, Clackmannanshire, FK14 7AJ, Ecosse, a été nommé administrateur B avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera tenue en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008011821/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03021. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Sopura Eastern Europe A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 84.860.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOPURA EASTERN EUROPE A.G.

Signature

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008011735/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03981. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

TS Metropolis I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.135.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TS METROPOLIS HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 125.052,

here represented by Mr. Gael Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on December 18th, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name TS METROPOLIS I S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twenty thousand Euro (€ 20,000.-) represented by eight hundred (800) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The managers of the Company shall ensure at all times that (i) there will be no more than thirty (30) shareholders in the Company, (ii) none of the shareholders in the Company will be a natural person, and (iii) following any transfer of shares, clauses of the points (i) and (ii) of this paragraph will remain satisfied. For the avoidance of doubt this paragraph operates only to give the Company the opportunity to qualify as a special foreign fund for German tax purposes and each shareholder understands and agrees that it has no action whatsoever for damages whether in contract or delict (and will not seek to pursue any such action) against either the assets of the Company, the managers or the Company in the event that this paragraph is breached or amended.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of at least three managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers». The manager(s) need not to be shareholder(s). The manager (s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 13. In dealing with third parties, the sole manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either shareholders or not.

Art. 14. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's/agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the sole manager or the board of managers.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category B manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category B manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of plurality of managers, one or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

In case of plurality of managers, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the sole manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2008.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, TS METROPOLIS HOLDINGS S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to all the eight hundred (800) shares and pay them fully up in the amount of twenty thousand Euro (€ 20,000.-), by contribution in kind of six thousand four hundred and fifty-two (6,452) shares in A.A.A. AKTIENGESELLSCHAFT ALLGEMEINE ANLAGEVERWALTUNG, a German stock corporation, incorporated and organized under the laws of Germany, having its registered office at Gutleutstraße 175, Frankfurt am Main, Germany, registered with the Commercial

Register of the local court at Frankfurt am Main under HRB 28852 (the «Shares»), which Shares are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of twenty thousand one Euro and twenty cents (€ 20,001.20).

The sole shareholder resolves to allocate the excess contribution in the amount of one Euro and twenty cents (€ 1.20) to the legal reserve of the Company.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence, free transferability and value of the Shares has been given to the undersigned notary by a declaration issued by TS METROPOLIS HOLDINGS S.à r.l., prenamed, attesting a contribution value for the Shares of twenty thousand one Euro and twenty cents (€ 20,001.20).

Effective implementation of the contribution

TS METROPOLIS HOLDINGS S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Shares and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- all further formalities are in course in Luxembourg, in order to duly carry out and formalize the transfer the legal ownership to the Company of all the Shares and to render it effective anywhere and toward any third party.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the sole shareholder as sole manager of the Company for an unlimited period of time.
2. Fix the registered seat of the Company at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TS METROPOLIS HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125.052,

ici représentée par M. Gaël Toutain, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination TS METROPOLIS I S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille euros (€ 20.000,-) représenté par huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Les gérants de la Société s'assureront qu'à tout moment (i) il n'y aura pas plus de trente (30) associés présent dans le capital de la Société, (ii) qu'aucun des associés de la Sociétés ne sera une personne physique, et (iii) que suite à tout transfert de parts sociales les dispositions (i) et (ii) seront respectées. L'objet du présent est de permettre à la Société d'être qualifiée de «fond spécial étranger» au regard des autorités fiscales allemandes. En cas de non respect ou de modifications des dispositions du paragraphe précédent, aucune action en responsabilité civile ou délictuelle contre la Société ou les gérants de la Société ne pourra être engagée par les associés de la Société.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B». Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Il(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 14. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le gérant unique ou le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un Gérant de Catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de pluralité de gérants, chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

En cas de pluralité de gérants, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2008.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, TS METROPOLIS HOLDINGS S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux huit cents (800) parts sociales et les libérer intégralement au montant de vingt mille euros (€ 20.000,-) par apport en nature de six mille quatre cent cinquante-deux (6.452) actions de A.A.A. AKTIENGESELLSCHAFT ALLGEMEINE ANLAGEVERWALTUNG, une société cotée allemande ayant son siège social au Gutleutstraße 175, Frankfurt am Main, Allemagne, et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Frankfurt am Main sous le numéro HRB 28852 (les «Actions»), lesquelles Actions sont par la présente transférées à et acceptées par la Société à la valeur de vingt mille un euros et vingt cents (€ 20.001,20).

L'associé unique décide d'allouer l'apport excédentaire d'un montant de un euro et vingt cents (€ 1,20) à la réserve légale de la Société.

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence, de la libre transférabilité et de la valeur de cette part sociale apportée a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration émise par TS METROPOLIS HOLDINGS S.à r.l., prénommée, attestant d'une valeur d'apport des Actions apportées d'au moins vingt mille un euros et vingt cents (€ 20.001,20).

Réalisation effective de l'apport

TS METROPOLIS HOLDINGS S.à r.l., prénommée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restrictions des Actions apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation au Luxembourg, aux fins d'effectuer le transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (€ 2.000,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Nommer l'associé unique comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
2. Fixer l'adresse du siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Toutain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007. Relation: LAC/2007/42399. — Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme à l'original délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008011547/211/346.

(080008006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

De Vlamincq S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 38.060.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008011502/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04213. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Stel Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 110.620.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008011503/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05369. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

N.R.G. PSF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, Zone Industrielle de Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 111.300.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour N.R.G. PSF LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008011504/2341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03488. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Hapolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 51.444.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008011505/763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02594. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Easyfairs Europe S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 83, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 98.998.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 3 décembre 2007.

Pour la société

E. Everard

Un mandataire, Administrateur délégué

Référence de publication: 2008011506/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03455. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Lomitex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 97.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008011507/7280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02622. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Lomitex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 97.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008011508/7280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02626. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Terra Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 74.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008011509/7280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02631. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Terra Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 74.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008011510/7280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02634. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Koso Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 119.637.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011321/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04064. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Maintenance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 55.569.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011322/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04058. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

RepcO 30 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 118.330.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 19 novembre 2007

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 19 novembre 2007 que:

1. M. Derek Mc Donald, né le 9 août 1967 à Paisley, Ecosse, demeurant 8 Glen Sannox Grove, Craigmarloch, UK-Cumbernauld G68 0GH, a démissionné de ses fonctions d'administrateur B de la Société, avec effet immédiat.

2. M. Stuart Watson, né le 15 août 1964 à Lahore, Pakistan, banquier, demeurant 4 Manse Road, Dollar, Clackmannanshire, FK14 7AJ, Ecosse, a été nommé administrateur B avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera tenue en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008011822/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03170. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.
